

Des travaux et des fouilles inédites vont être lancés au coeur de la Collégiale St-Vincent

La Collégiale de Soignies a besoin d'être entretenue, notamment dans sa partie la plus ancienne. Voici ce qui est prévu.

LORE THOUVENIN

La Collégiale Saint-Vincent domine le paysage sonégien depuis le XI^e siècle. De style roman primitif, c'est un véritable bijou de patrimoine — d'ailleurs repris dans la liste des bâtiments classés au patrimoine culturel immobilier de Wallonie — qu'il convient d'entretenir régulièrement... Aujourd'hui, les autorités communales prévoient 72.235€ de travaux à l'intérieur de l'édifice.

fouilles archéologiques sera menée sous les conduites, dans l'une des parties les plus anciennes et encore méconnues de la Collégiale », annonce Fabienne Winckel. Il s'agit du chœur, particulièrement remarquable. Cette mission requiert l'expertise des services de l'archéologie du



« Une campagne de fouilles



La bourgmestre Fabienne Winckel (à droite) examine la teneur des travaux. © D.L.

La Libre BELGIQUE

DH LES SPORTS+

ACTV AUTONOME CENTRE TELEVISION

LA GAZETTE NOUVELLE

LE SOIR

Soignies conserve son brevet d'invincibilité au terme d'un Clasico âprement disputé

Soignies a longtemps couru derrière le score dans le derby contre Frameries. Menés à la pause, les Carriers ont progressivement pris le jeu à leur compte pour finalement s'imposer en patron.

Les CPAS en difficulté pour encaisser l'impact de la réforme du chômage

MONS-CENTRE

Si des compensations fédérales sont prévues, il faut encore composer avec les exigences



con den CRA mat

Revue de presse du vendredi 17 avril 2026

ROMAN SCHREVEN

Bis repetita pour les Verts qui remportent le Clasico alors qu'ils étaient menés au score à la pause, comme au match aller. Après deux mois de trêve, les Carriers ont traîné à enclencher le turbo: «Nous avons changé pas mal de choses donc il fallait du temps pour se mettre au diapason. Il y a encore



pas spécialement inquiète. Il y avait une vraie rénitence dans le groupe. Nos adversaires étaient un peu fébriles par moments. Ça nous a permis d'obtenir plusieurs pénalités pour revenir au score.» Leaders avec huit points d'avance sur leur deuxième, les Carriers semblent en bonne voie pour terminer la saison la première place et accueillir une demi-finale

zone. Elle inquiète les demandeurs d'emploi de longue durée qui vont se trouver exclus, tout comme les CPAS qui s'attendent à voir affluer les demandeurs d'aide sociale.

La première phase de la réforme entre en vigueur au mois de janvier 2026. Le gouvernement fédéral a bien promis des compensa-

DT4 – Bibliothèques, ludothèque & EPN

dant d'une part à devoir gérer un plus grand nombre de dossiers avec la réforme du chômage et comptant d'autre part sur des aides financières du fédéral, le CPAS de Frameries a demandé au CRAC l'autorisation d'engager du person-



« Ce s'annonce compliqué pour les CPAS... » © D.L.

Qua près chai née; gou pas pas pas tion

DH | **LES**
SPORTS⁺

Pas de nouvelles mesures attendues

Dans la majorité, personne, à l'exception du MR, ne semble croire en la possibilité de faire adopter de nouvelles mesures d'aides.

Après des semaines de discussions entre cabinets, les ministres du gouvernement De Wever se réunissent ce vendredi pour décider de la manière dont des mesures d'aides pourraient être mises en place pour aider les Belges à surmonter la hausse des prix des carburants.

Il y a deux semaines, l'Arizona avait promis d'aider les ménages les plus vulnérables et les personnes confrontées à l'augmentation des coûts des déplacements domicile-travail en récupérant les surgains obtenus par l'État. Interrogé à ce propos à la Chambre, le ministre de l'Énergie, Mathieu Bihet (MR) a répondu en citant le Premier ministre Bart De Wever: les mesures seront "limitées, temporaires et ciblées".

■ Pas de cliquet inversé

Le président du MR, Georges-Louis Bouchez, avait menacé de bloquer de futures négociations budgétaires si des mesures d'aides concrètes n'émergeaient pas du kern du 17 avril. Au sein de

l'Arizona, les partenaires s'accordent toutefois à dire qu'il est financièrement difficile d'amener autre chose que ce qui a déjà été promis.

Il n'y aura pas de hausses des accises sur le gaz dans l'immédiat.

La BNB a estimé que les recettes fiscales obtenues par l'État depuis la hausse des prix consécutive du blocage du détroit d'Ormuz seraient de 40 millions d'euros. Des sources fédérales parlent de 76 millions d'euros. Dans un cas comme dans l'autre, les "cadeaux" redistribués seraient très limités. Rue de la Loi, on évoque une aide allant de 5 à 15 euros par ménage...

Dans le même temps, on rappelle que la marge de manœuvre du gouvernement est très limitée car lui-même est impacté par la hausse des prix, notamment via les indexations du personnel et les surcoûts structurels engendrés.

Le conseil des ministres ne devrait pas se prolonger au-delà de la matinée car le Premier ministre est attendu en début d'après-midi pour une réunion en visioconférence avec d'autres chefs d'états européens pour aborder la question d'une intervention au niveau du détroit d'Ormuz.

■ Hausse reportée

Au parlement, d'autres pistes sont évoquées. Oskar Seuntjens, chef de groupe Vooruit, a ainsi appelé à taxer les surprofits des entreprises énergétiques, comme le réclamait le président du PS, Paul Magnette, dans la DH. Plusieurs partis de la majorité sont également convaincus que la baisse des prix s'opérera par le redéploiement du nucléaire.

Dans le même temps, le parlement a voté pour renvoyer la loi-programme devant le Conseil d'État. Cette demande de l'opposition a eu pour effet de retarder la mise en application d'une loi prévoyant une hausse des accises sur le gaz. Parallèlement, le prix des carburants doit baisser vendredi.

La solution qui émanera du kern sera la synthèse de ces différents éléments.

Aspiravi ne plie pas face aux vents contraires

HAUTS PAYS

Le promoteur défend son projet de quatre éoliennes malgré des réticences locales.

Le projet ne fait pas l'unanimité, loin de là. Mais du côté du promoteur, on tient à remettre les pendules à l'heure. Après la sortie musclée du bourgmestre de Hensies, Éric Thiébaud, fermement opposé à l'implantation de quatre nouvelles éoliennes entre Thulin et Montroeuil-sur-Haine, la société Aspiravi défend son avant-projet et appelle à objectiver le débat.

“On peut imaginer la lassitude des riverains.”

Présenté lors d'une réunion d'information préalable organisée le 13 avril à Hensies, le projet prévoit l'installation de quatre machines de 200 à 230 mètres de haut, pour une puissance totale comprise entre 16 et 24 MW, soit de quoi alimenter environ 16 000 ménages. Une cinquantaine de riverains étaient

présents, dans un climat jugé “constructif” par le promoteur.

D'emblée, Aspiravi reconnaît toutefois un contexte particulier. “On peut imaginer l'étonnement et sans doute la lassitude des riverains qui ont vu l'avis de la RIP. C'est évidemment une si-

tuation assez inédite qui ne correspond en rien à notre manière de fonctionner habituellement”, explique Romain Leroy, responsable développement.

Car le dossier est aussi marqué par la présence d'un autre promoteur sur la zone. “Pour être clair, le projet présente l'année passée par une société concurrente se situe, pour partie, sur des emplacements pour lesquels elle ne dispose pas

de la maîtrise foncière, alors que nous l'avons”, assure Romain Leroy. Une situation que l'entreprise dit regretter, après des tentatives de dialogue restées sans issue.

Sur le fond, Aspiravi insiste: son projet s'inscrit dans les clous régionaux. Proximité d'une ligne de chemin de fer, respect des distances avec les habitations, implantation dans le prolongement d'un parc existant... autant d'argu-

ments avancés pour justifier la pertinence du site.

Reste que la commune de Hensies a déjà affiché son refus. Éric Thiébaud dénonce un projet “de trop” dans une région déjà fortement équipée, pointant l'impact visuel et les nuisances potentielles pour les riverains.

Face à cette opposition, le promoteur élargit le débat. “On ne peut pour autant ignorer le contexte énergétique dans lequel nous nous trouvons”, souligne Aspiravi, rappelant le retard de la Wallonie en matière d'énergies renouvelables et la nécessité de renforcer la production locale.

Le dossier est désormais entre les mains des autorités compétentes, qui devront trancher sur base des études d'incidences et des différents projets en présence.

D'ici là, les citoyens peuvent encore faire entendre leur voix. Ils sont jusqu'au 28 avril pour adresser leurs observations auprès de l'administration communale dans le cadre de l'enquête publique.



■ Aspiravi rappelle le retard de la Wallonie en matière d'énergies renouvelables. © IMAGE

Dernière ligne droite pour l'école du Futur

MONS

Les travaux devront, coûte que coûte, être réceptionnés en juin, pour une rentrée dès septembre.

Plus que jamais, l'heure est à la concrétisation sur le chantier du pôle scolaire des Grands Prés, à Mons. L'un des deux bâtiments dédiés à l'école provinciale est en effet en cours de finalisation, permettant de se projeter concrètement sur ce que seront les futurs espaces d'apprentissage, notamment les classes, l'amphithéâtre, les laboratoires et espaces partagés. Il ne reste désormais plus que quelques mois pour que l'ensemble des travaux soient bouclés.

“L'école pourra accueillir 350 élèves de plus, en comparaison avec aujourd'hui.”

Le premier bâtiment accueillera l'enseignement secondaire inférieur, soit les premières, deuxièmes et troisièmes années, tandis que le second sera réservé à l'enseignement secondaire supérieur. *“Les classes sont terminées, il reste désormais le bardage mais selon les corps de métier occupés sur le site, nous restons dans les clous d'un point de vue calendrier”*, souligne Pascal Lafosse (PS), député provincial en charge de l'enseignement.

“C'est un projet exceptionnel. Tout le monde en est conscient. Et dès le départ, une attention toute particulière a été

apportée à l'aspect durable du projet, notamment via le choix des matériaux utilisés. Dans cette même logique, nous disposons d'un accord avec une entreprise de travail adapté qui se chargera de la rénovation de quelque 500 chaises, actuellement utilisées au sein de l'École du Futur. Le mobilier qui peut encore l'être sera donc préservé, le reste sera rénové. La priorité reste de ne pas dépenser inutilement.”

850 élèves accueillis

In fine, l'établissement secondaire, qui ouvrira dès septembre, pourra accueillir près de 850 élèves. *“L'actuelle École du Futur en accueille 500, c'est donc une augmentation de 350 places. Ce qui est très positif, compte tenu de la pression qui pèse sur l'enseignement secondaire. C'est par ailleurs une école qui est extrêmement bien située car en face de la gare et sur un axe qui permet de relier Mons au Borinage, région dans laquelle l'enseignement secondaire provincial n'est pas accessible.”*

On rappellera que fin mars, la ministre en charge des bâtiments scolaires, Élisabeth Degryse (Les Engagés) avait confirmé qu'elle venait de signer les arrêtés visant à libérer les subsides promis dans le cadre de la création de ce pôle scolaire, porté par la ville de Mons, la province de Hainaut et l'intercommunale Gabrielle Passelecq et prévoit de rassembler une école secondaire, une école fondamentale, une crèche et un hall de sport – pour lesquels la ministre Jacqueline Galant doit encore confirmer ou non la promesse ferme de subsides.

Emeline Berlier

Pas de miracle ferroviaire

CENTRE

Les communes veulent renforcer l'offre des trains sur leur territoire. Mais la SNCB explique ne pas pouvoir faire de miracle.

La liste ressemblait parfois à une lettre au Père Noël. Mercredi, autour de la table dressée par Centropôle, les bourgmestres de la région du Centre ont multiplié les demandes pour améliorer l'offre ferroviaire sur leur territoire. Mais face à eux, Jean-Luc Crucke a dû tempérer les attentes.

Le véritable enjeu dépasse le niveau local.

Seul pour répondre, le ministre fédéral de la Mobilité a d'ailleurs reconnu qu'il serait utile que la SNCB et Infrabel participent à ce type de rencontre à l'avenir. En attendant, son cabinet avait interrogé l'opérateur ferroviaire en amont. Et les réponses sont sans appel: la plupart des demandes ne pourront pas être rencontrées.

À La Louvière, par exemple, l'idée d'augmenter la fréquence des trains le week-end ne passe pas. La SNCB estime qu'il n'y a "pas suffisamment de potentiel de voyageurs" pour justifier une telle adaptation, rappelant que la ville bénéficie déjà de liaisons IC horaires vers les grands pôles. Même logique à Chapelle-lez-Herlaimont, où le renforcement de l'offre le week-end est également recalé pour des raisons de fréquentation jugée insuffisante.

À Binche, la demande d'une meilleure connexion vers Bruxelles se heurte à un autre mur: celui de la capacité du réseau. Si une liaison horaire existe déjà, il est impossible d'ajouter des trains supplémentaires. En cause, le tronçon Halle-Bruxelles, saturé avec huit relations par heure et par sens. Idem pour Manage, où la création d'un train plus direct vers la capitale

est écartée pour les mêmes raisons. Mais, rappelle la SNCB, "en heure de pointe, il y a jusqu'à trois possibilités par heure de rejoindre Bruxelles depuis Manage moyennant une seule correspondance."

Certaines propositions sont aussi jugées peu pertinentes au regard des flux. À Ecaussinnes, la desserte de Marche-lez-Ecaussinnes le week-end n'est pas envisagée, faute de voyageurs identifiés en nombre suffi-

sant. Au Roeulx, une meilleure connexion vers Liège ne convainc pas davantage la SNCB, qui ne constate pas de flux important entre Thieu et la Cité ardente.

D'autres demandes relèvent d'un casse-tête organisationnel. Comme l'augmentation du nombre de trains depuis La Louvière vers Bruxelles en semaine.

La SNCB rappelle à plusieurs reprises la saturation

du tronçon Halle-Bruxelles. Et l'éclaircie ne pointe pas au bout de l'horizon. "La montée en puissance du trafic international et les réglementations européennes en matière d'utilisation des capacités ferroviaires rendent chaque année le maintien de cette offre de plus en plus compliqué", pointe la SNCB. Dans les locaux de Centropôle, Jean-Luc Crucke a d'ailleurs reconnu la nécessité d'apporter des solutions structurelles dans les années à venir pour désengorger le goulot d'étranglement que devient Halle.

Pour autant, tout n'est pas négatif dans le Centre, nuance la SNCB. Elle met en exergue "une bonne couverture du territoire en liaisons structurantes, une connexion maintenue vers les grands pôles, une offre renforcée aux heures de pointe et une gestion optimisée des moyens disponibles". Et de conclure que le véritable enjeu dépasse le niveau local: "il s'agit d'un défi de capacité du réseau ferroviaire belge en particulier autour de Bruxelles."



Pour autant, tout n'est pas négatif dans le Centre, nuance la SNCB. © PHOTO NEWS

Revolht veut renverser la table sur la Boucle du Hainaut

HAINAUT

La pression monte, mais l'association qui regroupe les opposants invite à penser autrement.

Le dossier de la Boucle du Hainaut n'a pas encore livré son verdict. Et pour cause: la procédure administrative suit toujours son cours, à un rythme qui contraste avec l'urgence affichée sur le terrain. Avant toute décision politique, l'administration wallonne doit encore se prononcer sur le rapport d'incidences environnementales. Ce n'est qu'ensuite que le gouvernement pourra envisager une modification du plan de secteur, préalable indispensable pour qu'Elia in-

troduise une demande de permis. Autant dire que ce projet, sur les rails depuis plusieurs années, accuse aujourd'hui un sérieux retard.

Un tempo qui passe de moins en moins bien. Ces dernières semaines, les appels à accélérer se multiplient. Dans son discours sur l'état de la Wallonie, le ministre-président Adrien Dolimont a lui-même évoqué l'importance stratégique du dossier. Fédérations patronales, organisations syndicales et acteurs environnementaux ont

également haussé le ton, plaidant pour une concrétisation rapide d'un projet jugé vital pour l'avenir industriel de la Wallonie.

Mais cette lecture est loin de faire l'unanimité. Dans un communiqué, l'asbl Revolht réagit ainsi aux dernières sorties en faveur de la Boucle. Certes, reconnaît l'association qui regroupe les opposants au projet, les inquiétudes pour la situation électrique du Hainaut et son avenir industriel sont sérieuses et légitimes. Mais selon elle, le projet d'Elia ne répondrait pas prioritairement aux besoins locaux, il relèverait davantage d'une logique de transit à grande échelle. "Une véritable autoroute électri-

que", dimensionnée pour transporter des flux massifs à l'échelle nationale et internationale, et dont les retombées locales seraient secondaires, voire tardives.

L'association pointe aussi la question du calendrier: au rythme actuel, l'infrastructure ne serait pas opérationnelle avant 2033, pour une alimentation effective du Hainaut à l'horizon 2035. "Peut-on attendre dix ans?", interrogent les opposants de la Boucle, qui estiment que des solutions plus rapides existent.

Revolht met en avant des alternatives basées sur le renforcement du réseau existant, notamment en 150 kV, autour de nœuds

stratégiques comme Ghlin ou Saint-Ghislain. Des pistes jugées plus ciblées, moins lourdes et potentiellement plus rapides à déployer. L'asbl appelle dès lors le ministre Desquesnes à comparer objectivement plusieurs scénarios, avant de trancher: projets de renforcement déjà engagés ou planifiés, la Boucle du Hainaut et les renforcements locaux déjà prévus et enfin, une solution hybride et phasées avec notamment des options souterraines.

"Le Hainaut mérite mieux qu'un faux choix entre immobilisme et surdimensionnement", résume l'association face aux dernières polémiques.

Grégoire Lalieu

”La commune ne reste pas inactive en matière de sécurité routière”

BELOEIL

Bastien Marlot a présenté plusieurs mesures qui émanent le plus souvent de remarques et de plaintes de riverains.

Plusieurs points relatifs à la mobilité et à la sécurité routière figuraient à l'ordre du jour du conseil communal et les autorités communales ont tenu compte des demandes des riverains pour établir de nouvelles règles.

Ainsi, des limitations de

vitesse à 70 km/h entreront en vigueur rues de Blicquy et d'Ellignies à Aubechies. *“On a la présence d'un futur cabinet médical et aussi de plusieurs habitations dans une des voiries concernées”*, a indiqué le bourgmestre, Bastien Marlot.

Rue du Banc de Pierre à Basècles, en raison de soucis en matière de stationnement sur les trottoirs notamment, une bande de stationnement de 2 mètres de largeur délimitée au sol sera d'application.

À la rue Porte à Camp à Basècles, qui englobe le hall des sports et le terrain de football, ce sont des zones d'évitement striées et des coussins de type 50 km/h qui seront installés. *“Ceci au profit des usa-*

gers faibles et de notre jeunesse fréquentant la voirie et les installations sportives”, a relevé le bourgmestre.

Une limitation de tonnage a été votée rue de Stambruges à Quevaucamps. *“Nous sommes régulièrement interpellés par les riverains, qui ont relevé un non-respect de l'interdiction d'accès aux véhicules de plus de 3,5 tonnes. Nous avons reçu pas mal de plaintes et le phénomène s'est accentué avec la fermeture du pont de la N50. Nous prenons les choses en mains.”*

■ “La commune n'est pas inactive”

Le conseil a donc voté l'interdiction de l'accès aux conducteurs de véhicules affectés au transport de choses dont la masse maximale autorisée dépasse 3,5 tonnes, excepté pour la desserte locale aux départs de la chaussée Brunehaut et de la place Langlois. *“Une nouvelle signalisation sera ainsi installée dans cette rue de Stambruges, nous précise le bourgmestre. Et ce pour mieux régler*

le trafic. L'interdiction existait mais n'était pas matérialisée suffisamment et nous améliorons la signalisation, répondant ainsi aux demandes des riverains.”

À Stambruges cette fois, des passages piétons vont être aménagés rue Albert 1^{er} et rue Cardinal Mercier, tandis que de nouvelles bandes de stationnement verront le jour rue des Meuniers.

“Nous démontrons par ces mesures que la commune ne reste pas inactive en matière de sécurité routière. Notre commune dépense beaucoup d'argent et d'énergie pour sécuriser nos voiries. Le sentiment d'insécurité parfois perçu est le fait de comportements individuels totalement irresponsables, a assuré Bastien Marlot. Nous n'avons pas de solution miracle. Notre zone de police est également mobilisée pour y faire face. Quand il y a une analyse de trafic, on remarque que 85% des automobilistes respectent les limitations et c'est une minorité qui crée ce sentiment d'insécurité.”

Geoffrey Devaux



■ Le bourgmestre a détaillé les points relatifs à la sécurité routière et à la mobilité. © DEVAUX

■ **“Nous n'avons pas de solution miracle, notre zone de police est déjà mobilisée pour faire face.”**



La Donnerie du Centre toujours en quête urgente d'un local : « Nous sommes désespérés »

La Donnerie du Centre, pilier de la solidarité à La Louvière, doit impérativement trouver un nouveau local. Comme le confient Martine Lefebvre et Anne Löwenthal, l'association traverse une période critique faute de solution pour reloger ses activités.

LAURINE HANQUET

A La Louvière, l'avenir de la Donnerie du Centre reste en suspens. Forte d'un réseau de quelque 25.000 bénéficiaires, l'association devait en principe quitter en décembre 2024 les locaux occupés au sein de la CSC sur la place Maugrétout. Mais depuis la situation n'a pas évolué : « Ils ont été très souples puisque nous y sommes toujours actuellement. Nous n'avons pas de date de départ, mais nous devons trouver autre chose et ça devient très urgent... La CSC doit récupérer son local », nous confie Martine Lefebvre, responsable de la Donnerie du Centre.

UNE SOLUTION TEMPORAIRE

Cette solution temporaire avait été trouvée en urgence. En effet en octobre 2023, la structure avait dû abandonner les bâtiments de l'école Fidèle Mengal, promis à une reconversion en logements après la mise en évidence d'amiante. Un relogement transitoire avait alors été trou-



Anne Löwenthal, responsable de l'asbl ARC La Louvière : « Nous sommes désespérés » © David Claes / D.R.

vé à la CSC, à proximité de l'association partenaire ARC. « Ils sont bien sympas de ne pas précipiter les choses tant qu'ils ne doivent pas le faire, mais il va falloir trouver quelque chose très très vite. C'est imminent et nous sommes un peu désespérés. D'autant qu'on voit qu'un magasin sur deux est libre dans le centre-ville, des surfaces qui seraient idéales mais nous n'avons pas cette opportunité », explique Anne Lö-

wenthal, responsable de l'asbl ARC La Louvière.

APPEL À LA GÉNÉROSITÉ

Vaisselle, vêtements, meubles... La Donnerie du Centre regorge de trésors au point même d'en venir à crouler sous les dons : « Nous recherchons un local d'environ 400 m² pour entreposer nos affaires. Un emplacement à La Louvière serait l'idéal, c'est important pour notre communauté et les 2.000 bénéfi-



ciaires », explique-t-elle. Les distributions et les dons se font via le groupe Facebook de la Donnerie du Centre. Il est possible de prendre un rendez-vous au local pour aller chercher son colis, d'y être convoqué ou encore de l'obtenir via des personnes intermédiaires.

À court de solution, la donnerie lance un ultime appel à la générosité pour survivre après douze ans d'activité : « Si nous existons depuis autant de

temps, c'est parce que les gens ont besoin de nous. À l'heure actuelle, nous n'avons aucune piste. Nous ne trouvons que des locaux communaux ou des privés, mais nous n'avons aucun moyen, pas de rentrée d'argent. Nous fonctionnons

”

« Si nous existons depuis autant de temps, c'est parce que les gens ont besoin de nous »

Martine Lefebvre

grâce aux tombolas que nous organisons. Nous rêvons qu'un propriétaire ou un organisme se manifeste avec une solution », conclut Martine Lefebvre. Malgré l'angoisse, la donnerie du Centre poursuit son dessein autant que faire se peut et organise son prochain évènement annuel qui devrait prendre place dans le courant du mois de juin à La Louvière. ■

ESTINNES

17 % des conducteurs en infraction dans la zone 50

Un récent contrôle de police sur la chaussée Brunehault à Estinnes montre que la nouvelle limitation à 50 km/h n'est pas respectée par une partie des automobilistes. Près d'un conducteur sur cinq a été constaté en infraction.

Depuis quelques semaines, la vitesse est limitée à 50 km/h entre

le funérarium Catherine-Blondiaux et la poste d'Estinnes, contre 70 km/h auparavant. Une action de contrôle a été menée récemment par la zone de police locale afin de vérifier le respect de cette nouvelle limitation.

« En 1h20, 567 véhicules ont été contrôlés. Au total,



Flashés au radar. © Photo News

96 infractions ont été constatées, soit 17% des conducteurs en infraction» indique la commune.

Face à ces résultats, de nouveaux contrôles sont annoncés dans les prochaines semaines. La commune invite les automobilistes à adapter leur vitesse et à faire preuve de prudence. ■

Deux agriculteurs de Braine-le-Comte et une ferme de Mignault sur le podium

Le Concours des produits laitiers fermiers de la Province de Hainaut a souri à la région du Centre. La Ferme des Quatorze Bonniers, à Braine-le-Comte, a décroché l'argent en yaourt à la fraise, la Ferme de Cantraine, à Mignault, le bronze, tandis que La Cantine aux Chèvres, à Braine-le-Comte, a aussi été récompensée.

CEDRIC LOBELLE

La région du Centre a bien figuré au Concours des produits laitiers fermiers de la Province de Hainaut. Organisé ce mardi 14 avril en Thudinie, l'événement a vu la Ferme des Quatorze Bonniers, à Braine-le-Comte, décrocher la médaille d'argent dans la catégorie yaourt fermier goût fraises, tandis que la Ferme de Cantraine, à Mignault, sur l'entité du Roex, a obtenu la médaille de bronze.

Au total, 32 fermes et 39 produits étaient en lice dans trois catégories : la glace fermière à la vanille, le yaourt fermier à la fraise et le fromage frais nature. Le concours était organisé par la Province de Hainaut.

PIERRE DÉBRICHY : « BELLE RECONNAISSANCE »

Pour Pierre Débrichy, de la Ferme des 14 Bonniers, cette deuxième place vient récompenser un long travail pa-



Catherine Bruyère (Cantraine), Pierre Débrichy (Quatorze Bonniers) et Arnaud Dauchot (Cantine aux Chèvres) © DR

tient. « Ces concours, c'est une belle façon de faire goûter ses produits, de savoir où on se situe, ce qu'on peut faire pour les améliorer. C'est aussi une manière d'apprendre en se comparant aux confrères d'un peu partout dans le Hainaut », explique-t-

il. L'an dernier, il avait déjà remporté l'or avec sa glace fermière à la vanille. Cette fois, c'est son yaourt fermier au goût fraise qui a convaincu le jury de lui décrocher l'argent. Il s'agit d'un yaourt brassé, où le fruit n'est pas déposé au fond du

pot mais mélangé à la préparation. « La recette a évolué avec les années, mais là, on est très contents, et on a de très bons retours des clients. On ne change plus rien à la recette. Cette deuxième place, j'en suis très heureux, d'autant que je n'attendais rien de précis. C'est une belle reconnaissance par rapport

traine, savourait elle aussi cette troisième place. « On avait déjà remporté le Coq de Cristal pour le yaourt nature en 2011. Je suis très contente

”

« Je m'occupe personnellement de notre yaourt qui existe depuis 1999 »

Catherine Bruyère

de cette 3e place », souligne-t-elle. À la ferme, le yaourt est fabriqué depuis 1999. « Je m'en occupe personnellement. Avant ça, on faisait déjà du fromage. » Un savoir-faire que l'exploitation peaufine donc depuis plus de 25 ans.

YAOURT POUR LES INTOLÉRANTS AU LACTOSE

Le produit récompensé est, lui aussi, un yaourt brassé, pensé pour être onctueux et prêt à déguster. La Ferme de

LA CANTINE AUX CHÈVRES SUR LE PODIUM POUR SON FROMAGE FRAIS



Arnaud Dauchot © D.R.

À Braine-le-Comte, La Cantine aux Chèvres, d'Arnaud Dauchot, a elle aussi décroché une distinction au Concours des produits laitiers fermiers de la Province de Hainaut, avec une 3e place en fromage de chèvre ou de brebis frais. « Pour la Province

comme pour la Région wallonne, je participe quand c'est possible aux événements qui mettent en avant les produits locaux », explique le producteur. « Pour les concours, j'y vais avec un espoir de médaille, parce que cela permet de faire connaître ma ferme et mes fromages. C'est toujours tout bénéfice. » Cette fois, la satisfaction est d'autant plus grande que le niveau était relevé.

« Quand je vois les collègues qui participaient et la renommée de certaines chèvres, je suis très content d'être sur le podium. Je n'avais pas d'attente

particulière, donc c'est une vraie fierté. »

DE 8 À 60 CHÈVRES NOURRIES AU FOIN

L'élevage a été lancé en 2019 avec huit chèvres. Aujourd'hui, Arnaud Dauchot en compte soixante. En 2023, il a aussi fait construire un nouveau bâtiment pensé pour le bien-être animal. « Des chèvres heureuses produisent du bon lait, et donc de bons fromages. »

Sa particularité ? Un troupeau nourri uniquement au foin, sans maïs ni préfané. Une alimentation qui limite un peu la production de lait, mais qui donne, selon lui, un lait au goût plus doux et moins acide. Résultat : un fromage frais plus onctueux.

Aujourd'hui, 95 % de sa production est consacrée au fromage de chèvre frais. Le nature représente à lui seul un gros tiers des ventes, mais le producteur propose aussi plusieurs déclinaisons, des plus classiques comme l'ail et fines herbes ou la saveur italienne, à d'autres plus originales, comme la framboise ou le cuberdon. ■

C. LO.

au travail et aux sacrifices. »

NI SUCRE AJOUTÉ, NI CONSERVATEUR

Le producteur met aussi en avant la qualité de son lait, issu de vaches Jersey, Holstein et Kiwi, un croisement entre les deux. « C'est un lait beaucoup plus riche en protéines, ce qui donne un yaourt plus structuré, avec plus de tenue, moins liquide. Il est aussi plus gras, donc plus onctueux et avec plus de goût. » Son yaourt à la fraise artisanal est réalisé sur base d'un yaourt nature, avec 15 % de fruits sur sucre (une préparation en conserve issue de producteurs belges), sans sucre ajouté ni conservateur. Il peut se conserver 3 semaines au frigo.

À Mignault, Catherine Bruyère, de la Ferme de Can-

la Cantraine en propose aujourd'hui 19 goûts, des plus classiques aux plus originaux, comme le citron, la mirabelle ou le caramel beurre salé. Tous sont disponibles à la boutique de la ferme, avec d'autres produits maison et de producteurs locaux.

Catherine Bruyère insiste aussi sur le caractère naturel de son yaourt, élaboré avec des confitures maison ou soigneusement sélectionnées, en particulier pour certains fruits plus exotiques. Autre particularité : tous les yaourts de la ferme peuvent être consommés par les personnes intolérantes au lactose, grâce à l'utilisation de ferments spéciaux. « Je fais ça depuis 2000, après la naissance de mon fils, qui est intolérant au lactose », précise-t-elle. ■

Suppression des provinces : la réforme divise au sein de la majorité en Hainaut

Le conseil provincial du Hainaut de ce mardi 21 avril s'annonce tendu. À la demande du ministre, la Province doit analyser ses compétences dans le cadre de la réforme. Mais au sein même de la majorité, les positions sont déjà clairement opposées, sur fond de manifestation annoncée. Eric Massin, président du collège provincial, réagit.

NICOLAS ERCULIANI

Le conseil provincial du Hainaut de ce mardi 21 avril s'annonce tendu. À l'ordre du jour : un point sensible sur l'avenir des compétences provinciales, dans le cadre de la réforme voulue par le gouvernement wallon. Selon nos informations, une manifestation devrait même être organisée en marge de la séance publique.

Pour rappel, cette réforme vise à transformer en profondeur les provinces d'ici 2030, en supprimant les conseils provinciaux élus et en transférant de nombreuses compétences vers d'autres niveaux de pouvoir. C'est dans ce cadre que le ministre wallon des Pouvoirs locaux, François Desquesnes (Les Engagés), a sollicité la Province de Hainaut afin qu'elle lui transmette une analyse détaillée de ses compétences, en vue de préparer cette réforme. La Province doit dire au ministre les compétences qu'elle souhaite conserver et celles

qui pourraient être transférées à d'autres niveaux de pouvoir. « Suite à ce courrier, le collège provincial a réalisé une classification des compétences provinciales et a listé 50 questions à poser au gouvernement », précise Eric Massin, président du collège provincial (PS). Toutefois, le ministre ne recevra pas une position unique de la Province de Hainaut, car au sein même du collège provincial (PS-MR-Engagés), deux visions politiques s'affrontent.

DEUX VISIONS

D'un côté, les groupes MR et Les Engagés se montrent ouverts à une évolution en profondeur du rôle de la Province. Pour eux, « toutes les compétences peuvent potentiellement être assumées par une autre entité », à condition de respecter plusieurs balises. Ils insistent notamment sur la nécessité de garantir le respect du personnel, d'assurer une neutralité budgétaire pour les communes et les citoyens, et de maintenir des services de



Eric Massin, président du collège provincial (PS). © S.J.

qualité sur le territoire. Les libéraux et centristes plaident également pour une réforme

Les socialistes dénoncent une réforme jugée « précipitée » et aux objectifs « obscurs »

progressive, concertée avec les acteurs concernés. À l'opposé, le PS affiche une

communale et donc légitimes à être exercées par la Province. Avant toute discussion sur un éventuel transfert de compétences, les socialistes réclament d'ailleurs des réponses « précises, argumentées et chiffrées » de la part du gouvernement wallon. En l'état, ils refusent de s'engager dans une réforme dont les contours restent flous.

PAS DE VOTE

« Oui, il y a des discordances », confirme Eric Massin. « Ce n'est pas étonnant vu la position des partis sur cette réforme. Mais la majorité provinciale (PS-MR-Engagés) n'est pas du tout remise en question. Nous travaillons tous dans l'intérêt provincial. C'est pour cette raison que ce point au conseil provincial n'est qu'une prise d'acte. Il n'y aura pas de vote. »

Les conseillers ne devront donc pas trancher entre les deux visions à ce stade. Le tout sera transmis au ministre pour le 1^{er} mai. ■

position beaucoup plus critique. Les socialistes dénoncent une réforme jugée « précipitée » et aux objectifs « obscurs ». Ils estiment que le projet du gouvernement wallon ne respecte pas suffisamment les principes d'autonomie provinciale garantis par la Constitution et les textes internationaux.

Surtout, le PS défend le maintien des compétences actuelles, considérant qu'elles sont toutes de nature supra-

Un accord trouvé chez bpost : le travail doit reprendre ce vendredi

La direction de bpost et les syndicats ont conclu un accord jeudi soir sur la mise en œuvre du plan de transformation, permettant une reprise du travail dès vendredi et la fin des perturbations liées au conflit social.

La direction et les syndicats de bpost ont trouvé un terrain d'entente, jeudi soir, sur la mise en œuvre du plan de transformation, voulu par la direction de l'entreprise postale et de logistique, pour la distribution des colis et du courrier, a annoncé bpost dans un communiqué.

«Les négociations finales concernant la mise en œuvre intégrale du plan, les détails des modalités de l'implémentation et de la CCT (convention collective de travail, NDLR) y relative

se poursuivent en vue d'aboutir à un accord avant le 30 avril 2026», ajoute bpost.

Le travail doit en principe reprendre ce vendredi avec l'objectif de résorber le plus vite possible l'arriéré de colis et courriers qui s'est accumulé au cours du mouvement de grève qui a

Pour tous nos abonnés, cela signifie donc aussi le retour à la normale de la livraison de leur quotidien

débuté spontanément fin mars et a surtout entraîné des perturbations au sud du pays. Selon un porte-parole de l'entreprise, il est question de plusieurs centaines de milliers de lettres

et colis en attente.

L'accord qui a été conclu, après plusieurs réunions de négociations intensives et le recours à des conciliateurs sociaux, prévoit qu'une majorité des services prendront fin vers 17h00. La question des horaires avait particulièrement crispé les travailleurs dont nombre d'entre eux ont choisi de travailler chez bpost pour les horaires matinaux. Or, le plan de transformation prévoyait des horaires plus tardifs face aux changements auxquels est confronté l'entreprise: une baisse structurelle du courrier traditionnel inversement proportionnelle à l'augmentation continue des volumes de colis. «Les grandes plateformes d'e-commerce injectent leurs volumes de



Le mouvement avait débuté spontanément fin mars. © Photo News

plus en plus tard dans la soirée, voire la nuit, tout en attendant une livraison dès le lendemain avec un haut niveau de qualité», avait justifié fin mars bpost.

Direction et syndicats ont aussi convenu ce jeudi d'une garantie de services complets sur cinq jours à horaire fixe et du maintien du titulariat. L'entreprise

va en outre constituer un pool interne afin d'éviter autant que faire se peut le recours à la sous-traitance externe. Enfin, la valeur des chèques-repas sera augmentée de deux euros dans le cadre de la convention collective de travail.

Pour tous nos abonnés, cela signifie donc aussi le retour à la normale de la livraison de leur quotidien. ■

ENSEIGNEMENT

Les cours de religion et de morale « en option » ?

La ministre de l'Education Valérie Glatigny (MR) souhaite rendre ces cours optionnels. Elle a repris les consultations pour avancer dans cette direction.

Selon nos confrères du Soir, la ministre de l'Education se penche sur le passage à deux heures du cours de philoso-

phie et de citoyenneté, plus connu sous l'acronyme CPC.

Pour l'instant, les élèves suivent une heure de CPC par semaine, puis peuvent choisir une deuxième heure entre un cours de religion, un cours de morale, ou une deuxième période de CPC.

Après le vote du décret sur



Valérie Glatigny. © BELGA

la neutralité interdisant les signes convictionnels dans le réseau officiel, Valérie Glatigny compte donc revoir cette disposition.

Pour elle, il faut rendre obligatoire un cours de CPC de deux heures par semaine, et rendre dès lors optionnels les cours de religion et de morale. Parmi ses motiva-

tions, la difficulté pour les directions de constituer des horaires et de trouver des locaux en raison de la multiplication des choix.

En décembre 2021, un projet de passer à deux heures de CPC par semaine avait déjà été évoqué avant d'être abandonné un an et demi plus tard. ■

Le jour J pour les aides aux Belges ? Un nouveau report de la décision semble fort probable

Il n'y aurait toujours pas d'accord sur les montants disponibles et il est compliqué de définir des mesures si on ne peut pas les chiffrer précisément. Un accord sur des aides ce vendredi semble donc improbable. Jeudi après-midi, le président du MR a demandé de trouver une enveloppe entre 50 et 100 millions d'euros.

DIDIER SWYSEN

Est-il possible que l'on ne prenne pas de décision aujourd'hui ? **Oui, cela semble même fort probable !** Rappelons que le président du MR, à bout de patience, a menacé de bloquer d'autres décisions du gouvernement fédéral si des décisions n'étaient pas prises ce vendredi. Jeudi, à la Chambre, le ministre de l'Énergie Mathieu Bihet (MR), s'est dit confiant sur la capacité du Conseil des ministres à prendre des mesures, ce vendredi. Même s'il clame qu'il n'y a pas d'argent pour cela, le Premier ministre n'a pas remis en cause l'accord obtenu entre les parties il y a deux semaines : des mesures limitées, temporaires et ciblées pour les ménages les plus vulnérables et les personnes confrontées à l'augmentation des coûts

des déplacements domicile-travail.

COUP DE THÉÂTRE

Mais jeudi soir, il se chuchotait que la donne avait changé : le MR et Les Engagés auraient exigé que des aides soient accordées à beaucoup plus de personnes. « Nous ne demandons pas un montant plus important que les recettes supplémentaires obtenues par l'État, mais c'est vrai que les mesures sont encore mal définies et mal chiffrées, ce qui rend un accord ce vendredi très improbable », nous disait, jeudi soir, une source proche des partenaires francophones de la majorité. Pourtant, à la télé flamande, jeudi après-midi, le président du MR, Georges-Louis Bouchez, a annoncé que si l'on savait trouver de l'argent pour la coopération au développement, on pouvait dénicher entre 50 et 100 millions pour les



Jean-Luc Crucke, Mathieu Bihet, David Clarinval et Bert De Wever. © Photonews

aides dont nous parlons ici. 50 millions, c'est dans la fourchette des recettes supplémentaires engrangées par l'État, mais 100 millions, certainement pas.

Les estimations des montants disponibles sont toujours dans le brouillard : cela va de 15 à 70 millions d'euros... Mais rien n'est simple !

Quels montants seront disponibles pour aider les citoyens ? Jeudi, nous vous avons annoncé entre 40 et 50 millions d'euros. Les estimations vont de... 15 millions à 70 ; difficile d'y voir vraiment clair. En mars et en avril, les recettes de TVA générées par la hausse des prix à la pompe auraient rapporté 42 millions d'euros en plus au budget de l'État. Des millions qui seraient donc rendus aux au-

tomobilistes, alors que 30 millions d'euros, provenant de recettes supplémentaires sur les produits énergétiques (mazout...) permettraient d'aider les plus vulnérables se chauffant aux énergies fossiles... Soit 70 millions en tout. On serait donc là entre les 50 et 100 millions demandés par M. Bouchez. Avec ce bémol des experts : si les Belges réduisent leur consommation de 5% (voiture plus souvent laissée au garage...), il n'y aurait plus de « surgain » pour l'État, mais une perte de 6 millions d'euros ! Le budget se retrouverait avec un déficit supplémentaire.

DES AIDES CIBLÉES ET MODESTES

À quoi faut-il s'attendre ? Qui sera aidé ? Comment ? Le cliquet inversé, soutenu par le MR et Les Engagés ? Bart De Wever l'a déjà recalé plusieurs fois. Une hausse de l'indemnité

kilométrique pour les trajets domicile-travail (0,43€/km actuellement) ? La piste semble sérieuse. On parle aussi d'un chèque pour ceux qui se chauffent au mazout (voire à d'autres énergies fossiles ?). Le souci, c'est que si l'on part d'un montant de 50 millions, cela ferait 50€ par personne si l'on aidait un million de ménages (20% des ménages). Si l'on aide plus de gens, cela fera donc encore moins d'argent. On l'a déjà dit : il ne faut pas rêver aux aides de plusieurs centaines d'euros reçues lors de la crise ukrainienne de 2022. Tout au plus quelques dizaines d'euros et pas pour tout le monde. Pas pour ceux qui ont une voiture de fonction. Ni pour ceux qui ont un salaire supérieur au salaire médian (3.720€ en Wallonie) ? Ou ciblerait-on les familles vivant avec de bas salaires ? Bref, le brouillard est encore épais ! ■

La Belgique a la dette par habitant la plus lourde d'Europe !

Avec 57.239 euros de dette publique par habitant, notre pays occupe la peu enviable première place en Europe. En cause, une dérive structurelle alimentée par le vieillissement, le sous-financement des retraites et un manque d'investissement dans la prévention en santé.



PIERRE
NIZET
Journaliste

La Belgique affiche aujourd'hui la dette publique par habitant la plus élevée d'Europe, avec 57.239€ par personne, selon des chiffres cités par l'Institut économique Molinari à partir de données d'Eurostat au 30 septembre 2025. Un niveau qui place le pays devant ses voisins et même au-dessus de la France, pourtant déjà considérée comme très endettée.

Pour Nicolas Marques, directeur général de l'Institut économique Molinari, cette situation s'explique par une dérive lente et structurelle. « La Belgique a été moins touchée par la crise de 2008 mais, depuis, elle s'enfonce lentement, sûrement ». Le constat est sévère : la dette publique par habitant en Belgique est trois fois plus élevée qu'en Suède, deux fois plus qu'aux Pays-Bas, 70 % qu'en Allemagne et 13 % au-dessus du niveau français.

du PIB. Plus marquant encore, « 100 % de la hausse des dépenses publiques depuis 1995, ce sont des dépenses de vieillissement », avance Nicolas Marques.

Pendant que les budgets liés aux retraites, à la santé et à la protection sociale progressaient, d'autres postes comme la justice, la police, l'éducation ou la recherche ont été comprimés.

Pour notre expert, la Belgique souffre d'un déficit de capitalisation pour financer les retraites. Il avance que seulement 30 % du PIB est aujourd'hui placé pour préparer les pensions, alors que les engagements de retraite représenteraient environ 340 % du PIB. « Les 310 % du PIB qui



« En Belgique, on dépense 31 % de moins en prévention que la moyenne de l'Union européenne »

Nicolas Marques
DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'INSTITUT
ÉCONOMIQUE MOLINARI

manquent sont financés par la répartition, donc par des cotisations sur les actifs. Ce qui



Un constat sévère pour notre Royaume... © iStock

réduit le pouvoir d'achat des actifs », explique-t-il. Cette situation pèserait aussi sur la compétitivité du pays.

L'EXEMPLE DES PAYS DU NORD

L'Institut économique Molinari plaide pour un renforcement de l'épargne retraite, en s'inspirant de plusieurs pays du nord de l'Europe. « Au Danemark, il y a sept fois plus d'épargne retraite. Aux Pays-Bas, il y en a cinq fois plus. En Suède, il y en a quatre fois plus ». Nicolas Marques avance qu'un alignement sur le modèle néerlandais permettrait de dégager jusqu'à 30 milliards d'euros supplémentaires par an pour financer les retraites, sans alourdir directement les comptes publics.

L'autre problème identifié concerne la santé publique, et plus particulièrement la prévention. Notre pays dépenserait nettement moins que ses voisins dans ce domaine, tout en supportant des coûts cura-

tifs plus élevés. « En Belgique, on dépense 31 % de moins en prévention que la moyenne de l'Union européenne », indique-t-il. La dépense annuelle de prévention serait inférieure à 100 euros par personne, contre 230 euros en Finlande, 280 euros en Allemagne et 300 euros aux Pays-Bas.

En parallèle, la dépense curative par habitant serait 45 % supérieure à la moyenne européenne. Pour l'économiste, ce déséquilibre alimente à terme la pression sur les finances publiques. « Il y a une dette de prévention qui s'accumule », conclut-il. ■

DETTE EN EUROS PAR HABITANT

PAYS

Belgique

DETTE

57.239 €



Retrouvez
notre vidéo sur
sudinfo.be/videos



Historiquement, rappelle Nicolas Marques, l'Irlande figurerait parmi les pays les plus endettés par habitant après la crise financière de 2008. « Les Irlandais sont revenus à l'équilibre budgétaire en 10 ans ». À l'inverse, la Belgique aurait progressivement laissé ses comptes se dégrader.

CHER VIEILLISSEMENT!

Selon l'économiste, la cause majeure de cette dérive réside dans le vieillissement de la population. Le phénomène pèse à la fois sur les retraites et sur les dépenses de santé. En Belgique, les dépenses de protection sociale et de santé représentent 28 % du PIB, soit plus de la moitié de la dépense publique totale, évaluée à 54 %

Italie	52.277 €
France	50.734 €
Autriche	46.089 €
Finlande	43.010 €
Irlande	38.412 €
Luxembourg	35.853 €
Grèce	35.338 €
Espagne	34.829 €
Allemagne	33.354 €

SOURCES: Eurostat - Données au 30/09/2025

SUDINFO

DES CHOIX DE LONG TERME DIFFICILES À IMPOSER

Pourquoi ces réformes ne sont-elles pas engagées plus rapidement ? Pour Nicolas Marques, la réponse tient à une logique politique dominée par l'urgence électorale. « C'est la tyrannie du court terme », tranche-t-il. Il oppose à la Belgique et à la France des pays comme les Pays-Bas ou la Suède, souvent qualifiés de frugaux, mais qui auraient surtout mieux anticipé les effets du vieillissement. Selon lui, cette difficulté à penser dans le temps long empêcherait de traiter efficacement les déséquilibres structurels.

Dans un contexte de dette publique dépassant les 681,2 milliards d'euros, la question de sa soutenabilité reste au cœur du débat économique et politique belge. Pour Nicolas Marques, la réponse passe donc par une double stratégie : mieux préparer le financement des retraites et investir davantage dans la prévention en santé. Deux leviers qui, selon lui, permettraient de freiner l'emballement des dépenses sociales et, à terme, de contenir la dette. ■

MALADES DE LONGUE DURÉE : VANDENBROUCKE ADMET QUE SES CHÈQUES FONT UN FLOP

Très critiqué par des députés, le chèque retour au travail n'a été utilisé qu'à 188 reprises en un an, malgré des centaines de milliers de malades de longue durée potentiellement concernés. Sont pointés du doigt une sous-utilisation massive, une procédure lourde et un dispositif peu lisible.

DIDIER SWYSEN

Le chèque « retour au travail » a été lancé en avril 2025 pour permettre aux malades de longue durée de bénéficier gratuitement d'un accompagnement dans leur carrière (jusqu'à 1.800€ d'accompagnement) afin de retrouver un emploi. Ce

chèque est au cœur d'une polémique.

En commission, à la Chambre, plusieurs députés ont dressé le même constat: l'outil reste très peu utilisé alors qu'il devait toucher plusieurs dizaines de milliers de personnes par an. Entre le 1^{er} avril 2025 et le 16 mars dernier, 924 chèques ont été demandés et seulement 188 utilisés. Dans le même temps, de 16 à 19 millions d'euros, selon les sources, financés par les employeurs, restent disponibles dans le Fonds « retour au travail », alors que la Belgique compte plus de 526.000 malades de longue durée.

Plusieurs dé-

putés dénoncent cette sous-utilisation structurelle d'un instrument présenté comme important pour la réinsertion. Ils mettent en cause la lourdeur administrative du dispositif et son manque de visibilité. Conditions trop strictes? Communication insuffisante? Procédure trop com-

Le ministre Vandebroucke défend le système des chèques et promet un élargissement du public cible

plexe? Autre interrogation centrale: faut-il intervenir plus tôt? L'accès au chèque après un an d'incapacité est-il trop tardif?

Isabelle Hansez (Les Engagés) a indiqué que d'autres initiatives plus souples, entre autres dans le secteur privé, semblent obtenir des résultats encourageants, alors que Florence Reuter (MR) a pointé un problème de crédibilité des politiques publiques: « On ne peut se contenter d'annoncer des objectifs ambitieux si, dans le même temps, les outils à disposition sont sous-utilisés. Il faut faire

en sorte qu'ils soient efficaces. »

Face à ces critiques, le ministre Vandebroucke reconnaît que le chèque « retour au travail », n'est pas un succès. « Il ne s'agit que d'un complément marginal à une politique plus vaste de retour à l'emploi comprenant déjà des parcours via les employeurs, les services régionaux de l'emploi, la reconversion professionnelle ou encore la reprise progressive du travail, soit plus de 100.000 trajectoires par an ».

EFFET D'AUBAINE

Il défend néanmoins la logique du fonds: les 1.800€, versés par l'employeur en cas de rupture pour force majeure médicale, constituent, selon lui, un mécanisme de responsabilisation. Il annonce un élargissement du public cible au 1^{er} juillet: les personnes reconnues en incapacité de travail pourront faire appel au fonds dès le septième mois d'incapacité primaire (au lieu d'un an). Pourquoi pas dès le premier jour? « Parce que cela risque de créer un effet d'aubaine pour des personnes qui reprendraient le travail sans ce soutien. »

Le ministre promet d'exa-

miner les difficultés pratiques signalées et précise qu'il travaille, avec l'INAMI, à une nouvelle extension en janvier 2027: les employeurs pourraient, eux-mêmes, demander un chèque pour un travailleur reconnu en incapacité dans leur personnel. « Je souhaite renforcer la prime de reprise du travail, une subvention directe pour l'employeur qui engage une personne reconnue en incapacité de travail, en la portant à 3.000€. Un employeur disposera d'une combinaison intéressante: une prime de reprise du travail et une prime d'accompagnement de 1.800€.»

L'OPPOSITION PAS CONVAINCUE

Cela n'a pas convaincu l'opposition: « Ce système des chèques repose sur une démarche administrative de la personne malade, ce qui crée un risque important de non-recours pour un public parfois très fragilisé ou insuffisamment informé. Pour nous, au PS, on ne traite pas suffisamment les causes structurelles de l'incapacité de longue durée (au travers de la prévention, de l'adaptation des postes de travail ou de l'organisation du travail) ». ■



Frank Vandebroucke reconnaît un échec, mais ne sacrifie pas le système. © Phn

DES EXPORTATIONS RECORD ET UN RETOUR EN FORCE DES INVESTISSEMENTS ÉTRANGERS

2025 marque un tournant pour l'économie wallonne, avec des exportations qui battent des records et une reprise des investissements étrangers.

La Wallonie tire donc son épingle du jeu, notamment aux USA. Explications.



GASPARD GROSJEAN
Rédacteur en chef adjoint

Guerre en Iran, soubresauts de Donald Trump concernant ses fameuses taxes... Dans un contexte international marqué par des tensions géopolitiques et des incertitudes commerciales, l'économie wallonne a su faire preuve de résilience et d'adaptation en 2025. Après plusieurs années de défis mondiaux, les résultats enregistrés dévoilés par l'AWEX (Agence wallonne à l'Exportation) par la Wallonie révèlent non seulement une reprise marquée des exportations mais aussi un rebond significatif des investissements étrangers dans la région.

LES EXPORTATIONS EN FORTE HAUSSE

L'année 2025 a été marquée par une progression spectaculaire des exportations wallonnes, qui ont atteint un niveau record de 62,4 milliards d'euros, soit une augmentation de 12,6% par rapport à l'année précédente. Cette dynamique traduit non seulement la compétitivité des entreprises de la région, mais aussi leur capacité à capter des parts de marché dans un environnement incertain. La France demeure le premier marché d'exportation de la

Wallonie, représentant 17% des exportations, suivie des États-Unis, désormais deuxième marché avec 15,6% (soit une hausse impressionnante de 44,1% en un an). L'Allemagne, autre partenaire clé, complète le podium avec 14,4%. Une part importante de cette croissance peut être attribuée au secteur pharmaceutique, particulièrement dynamique, et à la volonté des entreprises wallonnes de s'adapter aux changements géopolitiques, notamment la mise en place de nouveaux droits de douane américains.

LES USA, INCONTOURNABLES MALGRÉ LES INCERTITUDES

Une enquête menée par l'AWEX auprès des entreprises wallonnes exportant vers les États-Unis (78 entreprises interrogées) révèle un optimisme relatif face à l'introduction de nouveaux droits de douane américains. Si ces mesures ont certes créé une vigilance accrue, elles n'ont pas découragé les entreprises. Au contraire, elles ont montré une forte capacité d'anticipation et d'adaptation. Les exportateurs ont ainsi opté pour des stratégies pragmatiques telles que le développement d'une production partielle sur place, la création de joint-ventures ou encore le renforcement de leurs filiales existantes. Ces approches témoignent de

la volonté de maintenir des relations économiques durables plutôt que de se désengager, même dans un contexte international incertain. « À court terme, ces nouvelles mesures créent de l'incertitude et peuvent peser sur certaines marges. Toutefois, le marché

Avec 60 projets réalisés représentant 1,33 milliard d'euros d'investissements et la création de 1.361 emplois directs, la Wallonie affiche une performance exceptionnelle

américain reste trop important pour être ignoré », souligne Pascale Delcomminette, CEO de l'AWEX. Une vision partagée par la majorité des entreprises wallonnes, pour qui les États-Unis restent un débouché stratégique incontournable. L'autre point marquant concerne les investissements étrangers en Wallonie. Avec 60 projets réalisés représentant 1,33 milliard d'euros d'investissements et la création de 1.361 emplois directs, la Wallonie affiche une performance exceptionnelle. Les projets d'extension d'entreprises déjà implantées, telles que Takeda, Holcim ou Safran, té-

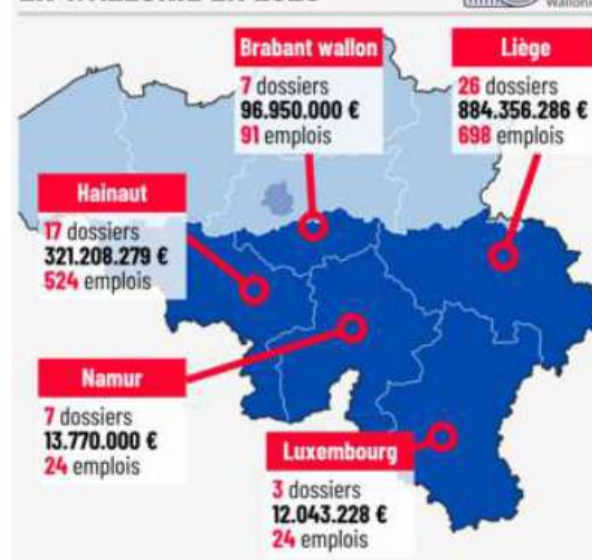
moignent de la confiance des investisseurs dans l'écosystème wallon. En parallèle, 20 nouvelles implantations ont été enregistrées, dont des projets remarquables comme la construction d'une gigafactory de batteries par Avesta Holding ABEE à Seneffe, ou encore l'ouverture d'un centre logistique Skechers à Milmort.

DES ATOUTS

Pierre-Yves Jeholet, ministre de l'Économie en Wallonie, souligne : « La capacité de la Wallonie à se positionner comme un territoire attractif et compétitif pour les entreprises repose sur des atouts solides : une localisation stratégique, du foncier disponible et un accompagnement structu-

ré. » Ces résultats montrent que, malgré un contexte international complexe, la Wallonie est parvenue à redynamiser son économie en s'appuyant sur son dynamisme exportateur et son attractivité pour les investisseurs étrangers. Comme l'affirme Pascale Delcomminette, « Dans un contexte international instable, ces résultats démontrent la solidité du tissu économique wallon et la capacité de nos entreprises à s'adapter et à se développer à l'international. » De quoi montrer que la Wallonie et, surtout, ses entreprises, ont su tirer parti de nouvelles opportunités à l'international. Un modèle de résilience économique dont on espère qu'il s'inscrira dans la durée... ■

LES INVESTISSEURS ÉTRANGERS EN WALLONIE EN 2025



Les sujets tabous au travail : la politique et le sexe

Pouvoir être soi-même au bureau est essentiel pour le bien-être des travailleurs. Mais certains sujets, comme la politique et le sexe, restent des tabous. Au point d'influencer la satisfaction et la productivité des travailleurs, selon une étude de Tempo Team.

Nous passons en moyenne huit heures par jour au travail, parfois plus... Il est donc essentiel de pouvoir s'y sentir bien, sans jouer un rôle et en restant soi-même. Selon une étude commandée par Tempo-Team, 76% des travailleurs estiment que cela est crucial pour leur bien-être professionnel. Cependant, bien que 81% des employés affirment pouvoir être eux-

mêmes au travail, des limites existent, notamment en ce qui concerne certains sujets de conversation...

Les résultats de l'étude révèlent que plus de la moitié des travailleurs (55%) évitent de discuter de certains thèmes avec leurs collègues. Parmi les sujets les plus éludés figurent les sentiments (52%), les opinions politiques (50%) et la sexualité (49%). Il est intéressant de noter que les femmes semblent plus enclines à éviter ces discussions sur les sujets liés aux sentiments et au sexe.

SATISFACTION ET MOTIVATION

Pourtant, l'étude met en lumière l'importance de pouvoir



Rester soi-même sans se censurer : pas toujours simple. © Pexels

être soi-même au travail. Les travailleurs qui n'ont pas à se conformer à une image différente de leur véritable personnalité attribuent des scores nettement plus élevés à leur satis-

faction professionnelle, leur plaisir et leur motivation au travail. Cette différence est particulièrement marquée chez les hommes, avec 83% d'entre eux se sentant à l'aise pour être

eux-mêmes contre 78% des femmes.

«Pouvoir être soi-même au travail a un impact majeur sur la satisfaction, le bien-être et la motivation», explique Anja Van den Broeck, professeure spécialisée dans l'étude du comportement au travail de la KUL à Louvain.

Aline Bernard, porte-parole de Tempo-Team, souligne pour sa part que le véritable défi est de réussir à s'adapter sans perdre son identité. «La confiance et la sécurité psychologique sont des éléments indispensables pour que chacun puisse s'exprimer librement sans craindre les jugements, notamment sur des sujets sensibles comme la politique ou la sexualité». ■

Les « petits chantages entre partis » : une stratégie souvent efficace, mais qui abîme aussi la politique

« Si tu me bloques mon interdiction des arômes dans les vapoteuses, je bloque ton extension des flexi-jobs. »

Lier des dossiers qui n'ont rien à faire ensemble est une pratique ancienne, mais toujours au goût du jour dans le gouvernement Arizona. Déshonore-t-elle la politique ? Décryptage.



© Photonews



DIDIER SWYSEN

Journaliste

Cela a commencé avant même la formation du gouvernement Arizona : les socialistes flamands

bloque, disant répondre au blocage des libéraux dans le dossier de l'interdiction des arômes dans les e-cigarettes, dossier cher au ministre de la Santé, Frank Vandenbroucke ?

On peut encore évoquer les menaces de représailles dans

tion.

Tout cela est-il normal, « business politique as usual (ordinaire) » ? Ces ultimatums, voire ces petits chantages déshonorent-ils la politique ? La discréditent-ils auprès des

sait du temps du gouvernement Dehaene. À l'époque, cela devait déjà se faire, mais cela se disait peut-être moins ; on n'était pas forcément au courant. Aujourd'hui, tout se sait, cela se dit aussi en interview. »

pourrait dire que la fin justifie les moyens et que c'est bien si cela mène à des décisions », reprend le directeur du Crisp, « mais là, on entre plus dans un jugement moral et de valeurs. » Moralement ou éthiquement discutable, cette pratique peut en-

de Vooruit et leur président, Conner Rousseau, ne voulaient s'engager que si la future majorité leur concédait une taxation des plus-values. Il y a eu ensuite d'autres ultimatums, d'autres dossiers liés par les partis de la majorité (MR, Engagés, N-VA, Vooruit et CD&V), alors qu'ils n'ont parfois rien à faire ensemble ; ce que l'on pourrait appeler « les petits chantages entre partis ».

DES VAPOTEUSES AUX FLEXI-JOBS

Des exemples ? Tant qu'il n'y avait pas de solution pour lutter contre la surpopulation carcérale, le CD&V et sa ministre de la Justice, Annelies Verlinden, bloquaient le dossier des militaires en rue dont la présence était souhaitée par le MR et la N-VA. Que dire du dossier de l'extension des flexi-jobs que Vooruit

d'autres dossiers gouvernementaux du président du MR au cas où le mécanisme du cliquet inversé (pour limiter le prix des carburants) ne serait pas instauré, puis au cas où l'Arizona ne prendrait pas, ce vendredi, des mesures d'aide pour soulager le portefeuille des Belges. Interviewé par la VRT, le président du MR a précisé que ce n'était pas lui qui avait commencé. « C'est Vooruit et on n'arrête pas de lier les dossiers dans ce gouvernement. C'est la spécialité du ministre Vandembroucke qui bloque tout et n'importe quoi ». Le décor est planté... Et l'opposition en fait partie : si la majorité veut son soutien pour supprimer le Sénat (une majorité des deux tiers sera indispensable), le PS exige l'inscription du droit à l'IVG (intervention volontaire de grossesse) dans la Constitu-

”

« En matière de stratégie et d'efficacité, on pourrait dire que la fin justifie les moyens et que c'est bien si cela mène à des décisions, mais cela peut être éthiquement discutable »

Jean Faniel
DIRECTEUR DU CRISP

citoyens ? « Cela me semble des pratiques relativement anciennes et cela tient à la participatie », répond Jean Faniel, le directeur du Crisp (Centre de recherche et d'information sociopolitiques) qui rappelle aussi que, chez nous, on a des coalitions. « Il y a un effet de mémoire qui joue. On ne se souvient plus forcément de ce qui se pas-

CHACUN A SES COMPÉTENCES

Ce qui ne signifie pas que le directeur du Crisp trouve cela banal. « Bien sûr qu'il y a des choses qui me frappent », admet Jean Faniel. « On est face à des ultimatums. Quand Conner Rousseau lance le sien au sujet de l'entrée de Vooruit dans l'Arizona, je me pose la question : que pourra-t-il encore obtenir ensuite ? Il est aussi frappant de voir qu'on lie des sujets qui n'ont rien à faire ensemble, mais dans une coalition, il y a une répartition des compétences entre les partis. Les dossiers qui sont importants pour les uns et les autres sont donc fort différents. »

ÉTHIQUEMENT PEU RELUISANT

Moralement ou éthiquement, ce n'est pas forcément reluisant. « En matière de stratégie et d'efficacité, on

dommager les relations et peut aussi contribuer à discréditer les politiques auprès des citoyens. « Le résultat n'est pas non plus garanti : cela peut générer des blocages et aussi décrédibiliser un politique si l'on se rend compte que c'est surtout de l'esbroufe. »

Bref, une stratégie efficace, mais risquée... Et qui peut connaître des alliances précaires et évolutives : si le MR et la N-VA ont fait front face au CD&V dans les dossiers de la surpopulation carcérale et des militaires ; la N-VA et le CD&V se sont retrouvés sur l'orthodoxie budgétaire et la prudence budgétaire (« Il n'y a pas d'argent disponible ») face aux demandes insistantes du président du MR de prendre des mesures d'aide pour les citoyens dans cette crise de l'énergie. Ainsi va la politique... ■

La réforme des droits d'enregistrement coûte cher aux Wallons et loupe sa cible, dénonce le PS

Le premier baromètre trimestriel 2026 des notaires montre que la part des jeunes Wallons qui peuvent s'acheter un logement diminue, accuse le parti d'opposition

BENOÎT JACQUEMART

Le premier baromètre immobilier 2026 des notaires vient de sortir et pour le PS wallon, le constat est sans appel. Pour le premier parti d'opposition au parlement wallon, la réforme du gouvernement wallon MR-Les Engagés a loupé sa cible. La cible en question, c'étaient les jeunes, puisque la baisse drastique de 12,5 à 3 % (depuis le 1^{er} janvier 2025) doit leur permettre d'acheter plus facilement un premier bien.

HAUSSE DES PRIX

Or, la baisse de ces droits a entraîné une très forte hausse des prix. Déjà en 2025, relève le PS, « l'âge moyen des acquéreurs n'avait pas bougé d'un iota, 39,3 ans, comme en 2024. Aucun renforcement de la part des 18-35 ans n'avait été constaté pour les appartements. Pour les maisons, on observait même un recul chez les 18-25 ans. » Et le premier baromètre des notaires de cette année 2026 prouve, dit le PS, que la réforme a loupé les effets attendus. Pire, nous dit Christie Morreale, cheffe de groupe PS au parlement wallon, « la part des jeunes acheteurs recule. Au 1^{er} trimestre 2026, la

part des 18-35 ans acheteurs d'appartements a baissé de 38 % à 30 % par rapport à 2025. Et la part des 18-23 ans acheteurs de maison est passée de 49 à 47 %. »

Le PS rappelle que les prix ont explosé (« +15 % pour le prix médian d'une maison

”

« La mesure a coûté 295 millions au lieu des 250 prévus »

Christie Morreale
CHEFFE DE GROUPE PS

en un an »). Combiné à un accès plus difficile au crédit, comme nous l'expliquions ce mardi 15 avril. Notons toutefois que les prix de ce premier trimestre 2026 ne connaissent plus la même flambée qu'en 2025 et que les ventes se sont un peu tassées.

CONTOURNEMENT

« Non seulement cette réforme n'atteint pas sa cible, mais en plus, elle est coûteuse », reprend Christie Morreale. « Elle a coûté 45 millions de plus au budget wallon : 295 millions au lieu de 250. De plus, il y a des ef-

fets d'aubaine, qui profitent à des personnes qui pourront se constituer un beau patrimoine immobilier en profitant de la mesure. Sur les réseaux sociaux, on peut voir des tutos qui expliquent comment faire. Des notaires que j'ai consultés me disent aussi qu'il y a des effets d'aubaine. »

Nous avons pu consulter l'un de ces tutoriels : on y explique en effet comment acheter un bien tous les trois ans en bénéficiant de ce taux réduit de 3 %... « Ces biais de contournement, qui permettent de profiter du taux de 3 % via des montages juridiques, ça ne va pas. Le groupe PS a déposé un texte pour interdire ces pratiques qui contournent l'esprit de la loi. »

« Cette réforme coûte très cher à tous les Wallons », martèle M^{me} Morreale. « Les prix ont augmenté, la part des jeunes qui ont acheté a diminué. Pour le PS, il faut réévaluer la mesure et le gaspillage d'argent public. Nous ne sommes pas opposés à une réforme des droits d'enregistrement en faveur des jeunes, mais pas comme ça, puisqu'on a l'effet inverse. Nous voulons une réforme plus juste, avec des taux progressifs et des plafonds. » ■

ISAAC MONTOISY A SIGNÉ SON **GRAND RETOUR** AVEC SOIGNIES POUR DE BON

Pour leur avant-dernière rencontre de la saison régulière, les Carriers se déplacent à l'ASUB. Sereins mais prudents, les hommes de Bertrand Billi tenteront de prolonger leur incroyable série de victoires.

ROMAIN SCHREVEVS

Gâce à leur net succès face à Boitsfort, les Verts ne sont plus qu'à deux succès de terminer invaincus à l'issue du championnat : « Les chiffres sont impressionnants. Cependant, à Soignies encore plus qu'ailleurs, on sait que ça ne représente rien puisque ce sont les phases finales qui comptent », rappelle le joueur sonégien Isaac Montois.

« CORRIGER NOTRE DISCIPLINE »

De retour à Soignies, l'international belge sent l'équipe très sereine à quelques semaines des playoffs : « Je suis revenu en janvier mais, avec les rencontres internatio-

nales, je n'avais pas encore eu l'occasion de jouer. J'étais présent ce week-end et je suis monté en deuxième mi-temps. Ça m'a permis de reprendre mes marques avec les coéquipiers et retrouver des automatismes. J'ai senti de la confiance dans le groupe. » Perfectionnistes, les Soné-

”

« Sans prétention, nous n'avons pas encore connu d'adversité en championnat »

Isaac Montoisy
JOUEUR DU RC SOIGNIES



Isaac Montoisy était de retour dans la sélection face à Boitsfort. © C.F.

giens veulent encore progresser dans leur jeu pour éviter toute mauvaise surprise durant les phases finales : « Sans prétention, nous n'avons pas encore connu d'adversité en championnat. On essaie toutefois d'être encore un peu

plus exigeants avec nous-mêmes. On veut continuer à améliorer nos lancements. Il y a également une volonté de corriger notre discipline et prendre de l'expérience ensemble pour engranger encore plus de confiance. » ■

LE CHALLENGE DE SOIGNIES FAIT ESCALE À HORRUES

Pour sa 4^e édition, le Jogging de l'EEPSIS à Horrues va offrir une belle course ce samedi après-midi (15h), redoutée par les coureurs.

VINCENT ATTARDO

Quoi de mieux qu'un évènement sportif pour mettre en avant son école? C'est de cette manière que l'EEPSIS à Horrues compte animer sa journée portes ouvertes. «La course est intégrée pendant la journée portes ouvertes de l'école», annonce Dimitri Lambert, professeur d'éducation physique au sein de l'école. Il explique ensuite le programme global de la journée: «Le matin, il y aura la journée portes ouvertes classique, avec accueil des parents et activités élèves. L'après-midi aura lieu le jogging avec, on l'espère, une grande participation des élèves». Une organisation bien ro-

dée mais qui est tout de même un petit peu différente des autres années.

UNE ÉDITION PARTICULIÈRE

«L'organisation commence à être bien huilée, étant donné que c'est la quatrième édition. Chaque personne au sein de l'équipe éducative sait ce qu'elle doit faire», précise Dimitri Lambert. Le point d'interrogation cette année concerne l'affluence pour cette course. «C'est un aspect que nous ne pouvons pas déterminer. Les trois premières éditions avaient lieu le dimanche matin, mais cette fois-ci, nous faisons cela le samedi après-midi. Donc, nous ne savons pas trop à quoi nous attendre», rajoute-t-il. Cependant, un point est

souvent mis en avant par les anciens participants lorsqu'il s'agit de commenter le parcours. «C'est un parcours qui a l'air facile sur le papier, mais une fois qu'on le fait, c'est un parcours plus complexe car il enchaîne les descentes et les montées. Il n'y a pas vraiment de plat. C'est une course plus difficile qu'elle n'y paraît selon les dires des anciens participants», mentionne Dimitri Lambert.

Autour de l'évènement, vu qu'il s'agit des portes ouvertes de l'école, plusieurs activités seront organisées par les élèves. Vous pourrez également y retrouver un bar et une petite restauration. Enfin, une course enfant sera organisée vers 14h00. ■

Les pongistes mises à l'honneur au Critérium au Féminin à Neufvilles

Le tennis de table féminin était mis en avant ce samedi au club de la Palette Neufvilles-Senne. Cette troisième phase du Critérium était l'occasion de remettre les médailles.



Isabelle Vandebroere (à gauche) également honorée. © Critérium au Féminin



Chloé Geeroms médaillée. © Critérium au Féminin

VINCENT ATTARDO

Après la deuxième phase du mois de janvier à Thuin, c'est le club de Neufvilles qui accueillait cette troisième et dernière phase. Dans une ambiance chaleureuse, les joueuses ont répondu présentes pour promouvoir le tennis de table féminin. « Il y avait tout de même quelques ab-

sentes, donc une cinquantaine de joueuses participaient au tournoi. C'est une compétition qui est organisée par la cellule féminine du Comité Provincial du Hainaut. Cette troisième phase venait décerner les prix sur base des résultats des trois phases », explique Fabien Petit, président de la Palette Neufvilles-Senne. Une compétition qui met

en valeur les joueuses évoluant dans un niveau plus bas (de non classé, jusqu'à la série C) pour leur permettre d'être mises en avant. « C'est une compétition très conviviale, très fair-play et bien organisée. Le public principal est les joueuses non classées, série D et série C. Les joueuses avaient un repas compris dans l'inscription au tournoi, ce qui rajoute ce côté très chaleureux », rajoute Fabien Petit.

Toutefois, quelques représentantes du club de Neufvilles se sont illustrées. « Malheureusement, nous avions quelques joueuses absentes. Nathalie Domange a terminé quatrième en Dames D. Laurie Mullier a également réalisé une jolie performance en Dames C », précise le président neufvillois. Notons également la médaille de bronze obtenue par Isabelle Vandebroere, représentante de la Palette Verte fcaussinnes, en Dames D. Enfin, Chloé Geeroms qui joue à Auderghem, mais qui est Brainoise, termine aussi sur le podium, à la troisième place, en série C. ■

LE SOIR

Morale en chute, CPC et islam en hausse : à l'école, les choix philosophiques profondément redistribués

Dix ans après l'introduction du cours de philosophie et citoyenneté (CPC), les choix des élèves et des familles ont profondément évolué. Dans les réseaux officiels, la morale décline, le CPC s'installe et la religion islamique progresse. La religion catholique reste prépondérante, portée par le poids du réseau libre.

DÉCODAGE

ERIC BURGRAFF
CHARLOTTE HUTIN

Morale ou religion ? Si c'est religion, sera-t-elle catholique, islamique, israélite, orthodoxe ou protestante ? A moins que les élèves n'optent pour un cours de philosophie et citoyenneté ?

La question a enflammé l'école au printemps 2015, quand un arrêt de la Cour constitutionnelle a donné raison aux parents d'un élève qui demandait à être dispensé de cours philosophique – l'une des cinq religions reconnues ou la morale – dans l'enseignement officiel. L'arrêt doit faire jurisprudence, mais, anticipant une vague de demandes, le gouvernement prend les devants et bricole, à la va-vite, un « encadrement pédagogique alternatif » (plus connu sous la célèbre appellation « cours de rien ») à destination des « dispensés ». Le primaire vivra un an sous ce régime (de septembre 2015 à septembre 2016), tandis que le secondaire devra y passer deux ans. Ce temps sera mis à profit pour créer un référentiel de philosophie et citoyenneté.

La réforme va toutefois au-delà de ce qu'impliquait l'arrêt de la Cour constitutionnelle. D'abord parce qu'elle concerne tous les élèves quel que soit le réseau fréquenté. A ce détail près : dans l'enseignement confessionnel, le référentiel prend la forme d'une « éducation à la philosophie et à la citoyenne-

1

Ruée sur la dispense ?

Dans les premières années, on ne peut pas vraiment parler de succès pour les demandes de dispenses des cours de religion et morale. Il faut dire que l'appellation « cours de rien », affublée à l'encadrement pédagogique alternatif dans les deux premières années, a injustement collé à la peau du CPC. A la rentrée 2015, en primaire, seuls 2 % des élèves optent pour cette formule dans les réseaux officiels et dans le libre non confessionnel. L'année suivante, le CPC grimpe timidement à 6 %, puis 10 %, puis 12 %... La progression est linéaire pour atteindre 23,5 % au cours de la présente année scolaire.

En secondaire, la dispense concerne déjà 13 % à la rentrée 2017, qui inaugure le nouveau cours de philosophie et citoyenneté. Aujourd'hui, une petite décennie plus tard, elle atteint 23,5 %, comme en primaire. Le cours de philosophie et citoyenneté a beau avoir pris une place certaine, plus de trois élèves sur quatre continuent à solliciter un cours philosophique traditionnel. « Pour beaucoup de parents, choisir la morale ou le CPC revient presque au même », observe Christophe Bodart, membre du collectif des profs de morale. « Il arrive que les élèves passent de l'un à l'autre en fonction de l'enseignant. La proximité est très forte entre les deux, même au niveau du programme, bien que celui de morale soit plus souple. Elle l'est moins

té » (EPC) distillée dans différents programmes (étude du milieu, français...), sans apparaître comme tel dans la grille qui conserve bel et bien deux heures de religion.

Ensuite, parce que dans les réseaux officiels et dans le libre non confessionnel, il devient un « cours de philosophie et citoyenneté » (CPC) à part entière. Tous les élèves y suivent une heure par semaine, complétée par une seconde pour ceux qui demandent une dispense.

Dix ans plus tard, que révèlent les choix des familles ? *Le Soir* a pu consulter des centaines de données croisant les choix opérés en primaire et en secondaire, y compris ceux de la dernière rentrée. Voici les principales tendances.

avec les cours de religion. »

2 Qui gagne, qui perd des « parts de marché » ?

La montée du CPC redistribue les cartes. Ainsi, en primaire, la morale a perdu près de la moitié de marques d'intérêt en dix ans (de 36 à 19 % entre 2014 et 2025). En parallèle, la religion catholique passe de 39 % à 30 % de l'offre en une décennie, tout en restant le premier choix des familles. Derrière, le CPC (23,5 %) et la religion islamique (près de 24 %) talonnent désormais les deux cours historiques. « Au début, certains ont dénoncé une mise en avant de la

dispense par les directions d'école », indique Fabrice Ligny, ancien professeur de religion qui donne désormais le CPC. « De manière directe ou indirecte, il y avait des façons d'orienter les choix. Aujourd'hui, les retours sont plus rares. »

Le passage du primaire au secondaire s'accompagne d'un désintérêt brusque pour les traditions judéo-chrétiennes, avec une chute de moitié (de 30 % en primaire en 2025, à 15 % en secondaire en 2025). En secondaire toujours, le leadership des cours philosophiques reste dans les mains des professeurs de morale mais en baisse constante : 53,5 % des choix en 2016 pour 29,5 % aujourd'hui. Dans le même temps, la religion islamique prend peu à peu une place prépondérante dans le paysage des cours philosophiques : alors qu'elle pesait un élève sur cinq (20 %) lors du lancement du CPC en 2017, elle est désormais choisie par près de 27 % des familles.

3 Quid des autres religions ?

En 2025, morale, CPC, religions catholique et musulmane se partagent 95,5 % du gâteau en primaire et en secondaire. Le dernier morceau se partage entre religions israélite (autour de 0,1 %), protestante (autour de 2,5 %) et orthodoxe (près de 2 %). Seul changement notable en une décennie : le culte orthodoxe a doublé sa part dans les choix familiaux. Ces trois religions minoritaires ne pèsent cependant pas bien lourd dans l'équation, avec 6.682 élèves sur les 142.726 qui fréquentent des écoles non confessionnelles en Belgique francophone.

4 Comment évoluent les choix ?

On l'a vu, dans les écoles officielles et libres non confessionnelles, on constate un basculement dans les choix posés entre le primaire et le secondaire : désintérêt soudain pour la religion catholique, au contraire de la morale (bien qu'en perte de vitesse) et de l'islam. Mais comment évoluent ces choix au fil de l'adolescence ? Entre la première et la sixième secondaire, les préférences évoluent peu.

Autre constat, un basculement s'est produit en 2025, toujours dans les réseaux non confessionnels : la religion islamique a pris le *lead* parmi les choix des élèves de première et deuxième secondaire. Elle pèse désormais respectivement 26,91 % et 28,13 % contre 26,47 et 27,6 % pour la morale.

Tous réseaux confondus, la part des élèves qui suivent officiellement un cours de religion catholique est impressionnante : 57,5 % en primaire et 65 % en secondaire.

© HATIM KAGHAT.

5

Quelles sont les données

« tous réseaux confondus » ?

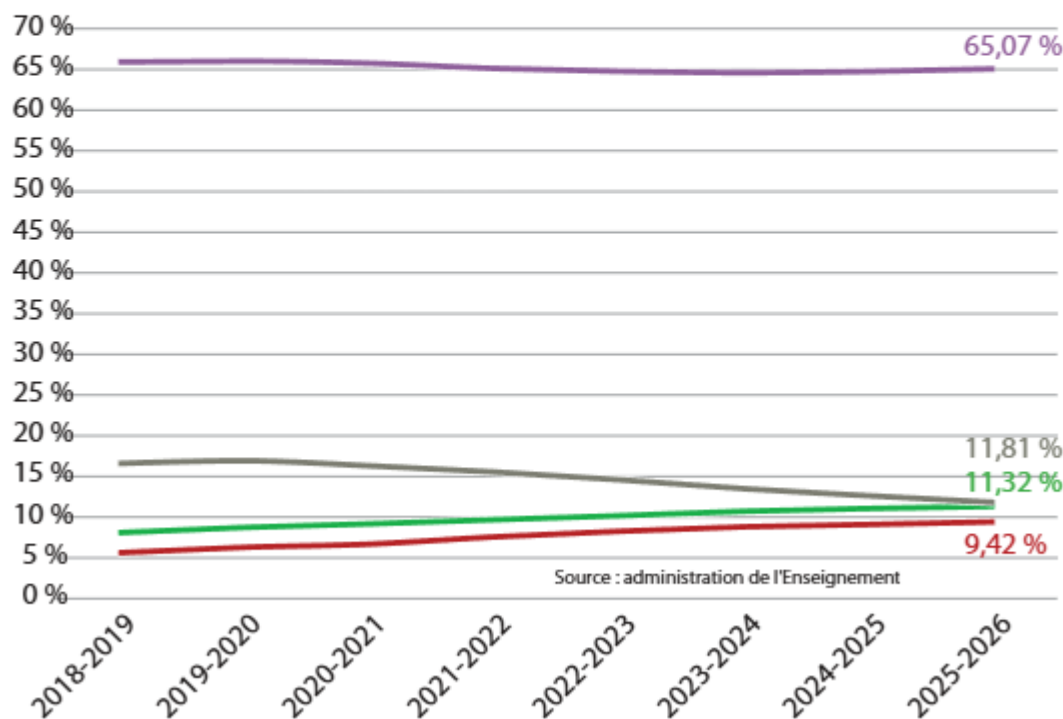
L'administration de l'enseignement compile aussi les choix philosophiques sur le mode « tous réseaux confondus ». Alors que la religion catholique perd des plumes dans le réseau officiel, vue sous l'angle général, elle reste prépondérante. La part des élèves qui suivent officiellement un cours de religion catholique est impressionnante : 57,5 % en primaire et 65 % en secondaire. Ces chiffres s'expliquent surtout par le poids du réseau libre catholique, où il n'y a pas d'autre choix possible que la religion du même nom. Ce réseau domine en effet le « marché » en secondaire (avec 60 % des élèves), un peu moins en primaire (40 % des élèves). « Il faut le préciser, bon nombre d'écoles catholiques sont fréquentées par des élèves de confession musulmane ce qui en fait un lieu de rencontre entre jeunes issus de cultures différentes », précise Alexandre Lodez, secrétaire général du Segec (Secrétariat général de l'enseignement catholique). Il note également que, toujours en secondaire, 78 % des élèves suivent une formation religieuse (catholique, islamique, orthodoxe, israélite ou protestante), « une tendance en légère hausse depuis 2018 ».

Quoi qu'il en soit, ces proportions élevées reflètent davantage la structure du marché scolaire que les convictions d'une société largement sécularisée.

Evolution des choix posés pour la morale, les deux principales religions et la dispense, tous réseaux confondus

● Morale ● Religion catholique ● Religion islamique ● Dispense

EN SECONDAIRE



réforme La ministre Glatigny veut rendre optionnel le cours de religion et de morale

E.B.
C.HN

Après le vote du décret sur la neutralité interdisant les signes convictionnels dans le réseau officiel, la ministre de l'Éducation se penche sur le passage à deux heures du cours de philosophie et de citoyenneté, plus connu sous l'acronyme CPC. Des rencontres bilatérales ont débuté avec divers acteurs et un groupe de travail doit être mis sur pied. « La ministre souhaite rendre obligatoire, dans l'enseignement organisé et subventionné, un cours de CPC de deux heures hebdomadaire, et dès lors rendre optionnels les cours de religion et de morale non confessionnelle tout en étant attentive au droit constitutionnel des élèves d'avoir accès à une éducation religieuse ou morale », confirme au *Soir* le cabinet de Valérie Glatigny (MR).

Pour la ministre, philosophe de formation, il devient « urgent de revoir l'organisation du cours de CPC en raison de problèmes organisationnels et pédagogiques largement remontés du terrain ». Elle cite notamment la difficulté pour les directions de confectionner les horaires et de trouver des locaux disponibles, les coûts liés à la multiplication des choix ou encore la difficulté pour les enseignants d'avoir une charge horaire stable. A cela s'ajoute un manque de continuité dans les apprentissages.

« Une heure de cours de CPC par semaine est insuffisante pour développer l'esprit critique et atteindre les attendus du référentiel », soutient le cabinet. « Le cours de CPC est devenu un cours "fourre-tout" dans lequel sont suivis les

projets citoyens des écoles, comme les élections de conseil des enfants. Ce qui est à la fois positif, mais également compliqué car l'enseignant ne dispose pas assez de temps pour aborder le référentiel. »

Une réforme déjà avortée

Le cours de philosophie et citoyenneté est instauré en 2015 (lire par ailleurs).

Dans l'enseignement officiel, les élèves suivent une heure obligatoire par semaine ; une deuxième période facultative peut remplacer un cours convictionnel. Dans l'enseignement libre confessionnel, les deux heures de religion sont maintenues, tandis que l'éducation à la philosophie et à la citoyenneté est abordée de manière transversale. « A l'époque, le débat public a opposé à tort les deux cours dans un climat avec une forte charge émotionnelle, dans la foulée des attentats contre *Charlie Hebdo* », regrette

Hafida Hammouti, co-fondatrice de la Coordination des enseignants de religion islamique. « Sur le terrain, il n'y a pas eu d'opposition entre les enseignants. En revanche, l'organisation du travail est devenue plus complexe. Nous abordons des questions importantes en 50 minutes, avant de rejoindre une autre classe, parfois une autre école. Il n'est pas rare de faire six ou sept écoles pour un

temps plein. Le politique aurait pu introduire une heure de CPC en gardant deux heures de cours philosophique. »

En décembre 2021, une résolution parlementaire plaide déjà pour étendre le CPC à deux périodes dans l'enseignement officiel, tout en maintenant l'offre de cours de religion pour ceux qui le souhaitent. Mais en août 2023, le projet est abandonné, reporté à la légis-

lature suivante. « Franchement, je vais être claire, on n'y arrivera pas », reconnaissait alors la ministre Caroline Désir (PS) dans nos colonnes. En cause : la difficulté de rassurer les enseignants de religion et de morale en matière d'emploi, et d'organiser ces cours en dehors de la grille horaire tout en les rendant compatibles avec des activités extrascolaires. En coulisse, le MR, l'un des partis de la majorité, poussé par son président, aurait fait marche arrière.

Sur le terrain, des collectifs continuent de militer pour deux périodes de CPC, quand d'autres redoutent les conséquences d'une telle réforme. « Étendre à deux heures, c'est prendre le risque de voir disparaître les cours de religion et de morale non confessionnelle », estime Fabrice Ligny, fondateur du Corme (Collectif de professeurs des religions, morale et d'éducation à la philosophie et à la citoyenneté). « Même en étant favorable au CPC, il faut mesurer l'impact sur les collègues. »

Entre soutien et inquiétudes

A l'inverse, Elisabeth Evrard, membre

dialogue et le transmettre dans les familles », avance Théodora Antoniou, professeure de religion orthodoxe et membre du Collectif des enseignants de religion dans l'enseignement officiel (CEREO). « Les professeurs de religion font le lien entre la pratique religieuse et les exigences démocratiques, comme le droit des femmes », ajoute Christophe Bodart, professeur de morale. « Cela suppose évidemment un contrôle et une inspection, comme pour tous les cours. »

Même son de cloche du côté de Hafida Hammout. « Les chiffres le montrent ; les familles souhaitent maintenir les cours philosophiques », affirme-t-elle, regrettant de ne pas avoir été consultée par le cabinet Glatigny. « Si la ministre veut relancer les consultations, je lui souhaite bonne chance. Dans le contexte actuel, avec les manifestations d'enseignants, rouvrir ce dossier serait très mal perçu. »

Des arbitrages sensibles à venir

Dans sa déclaration de politique communautaire, la majorité MR-Engagés restait prudente. Elle évoquait une adaptation du CPC, intégrant notamment le dialogue interconvictionnel et l'histoire des courants religieux. a réflexion sur son organisation devait se mener « en parallèle de celle sur le rythme journalier, dans un cadre budgétaire maîtrisé », en tenant compte des pertes de charge pour le personnel. Dans le libre confessionnel, l'accord de gouvernement prévoit de garantir l'autonomie pédagogique, tout en recommandant d'améliorer l'organisation de l'éducation à la philosophie et à la citoyenneté afin de s'assurer le respect du référentiel.

Les professeurs de cours philosophiques déplorent cette épée de Damoclès constamment au-dessus de leur tête. « De nombreux professeurs de morale et

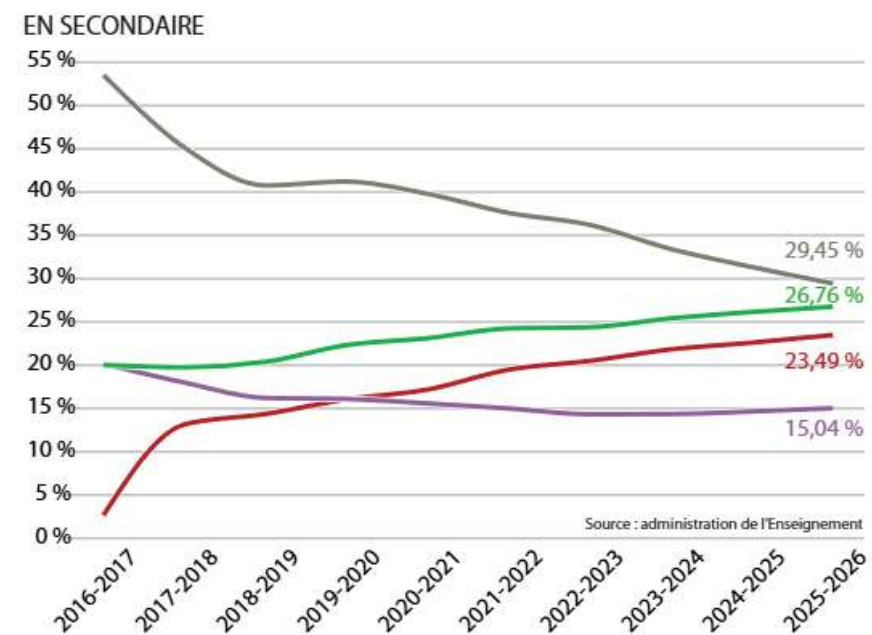
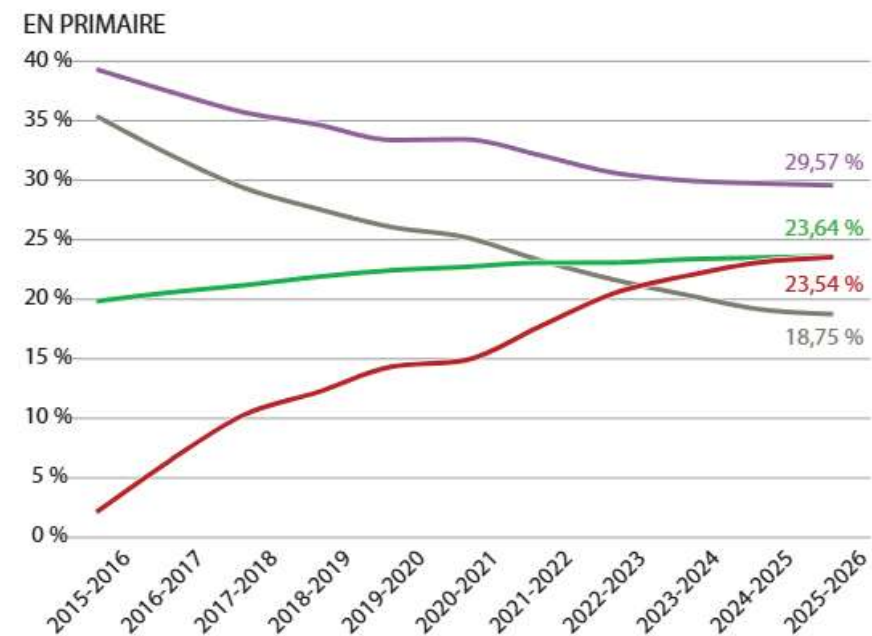
Une heure de cours de CPC par semaine est insuffisante pour développer l'esprit critique et atteindre les attendus du référentiel

Le cabinet de la ministre Valérie Glatigny (MR)



Evolution des choix posés pour la morale, les deux principales religions et la dispense dans l'enseignement officiel et libre non confessionnel

● Morale ● Religion catholique ● Religion islamique ● Dispense



de l'Association des professeurs de philosophie et citoyenneté, plaide pour l'extension. « Plein de professeurs n'osent pas se positionner par loyauté pour leurs collègues de religion et de morale. Ce n'est pas aux enseignants de régler la question de l'emploi. Beaucoup sont déjà formés au CPC, avec l'idée qu'ils devront peut-être se réorienter », souligne-t-elle. « Le statu quo d'une heure n'est confortable pour personne. » Pour Elisabeth Evrard, le CPC vise à rassembler les élèves au-delà des appartenances convictionnelles et à développer leur esprit critique. « Il n'est pas possible d'aborder des sujets comme les extrémismes avec une seule période hebdomadaire. »

Les enseignants de religion défendent, eux aussi, leur rôle dans le vivre-ensemble. « Un professeur bien formé, qui explique bien les textes, peut favoriser le

de religions donnent désormais le CPC pour stabiliser leur carrière », indique Christophe Bodart. « Avec une seule heure, le nombre d'élèves a déjà fortement augmenté. En morale, j'en ai 400 : difficile de connaître tous les prénoms en fin d'année. Je n'aimerais pas devoir, en plus, donner cours le mercredi, quand les élèves n'ont pas envie d'être là. »

Pour l'heure, aucun texte n'est sur la table du gouvernement. Et les contours d'un éventuel caractère optionnel des cours convictionnels restent flous : organisés en dehors de la grille, le mercredi après-midi ou le samedi, ou intégrés à l'horaire classique ? Un choix loin d'être neutre pour les élèves.

Pour la ministre Glatigny, il devient « urgent de revoir l'organisation du cours de CPC ». © BELGA.



L'opposition bloque la hausse des accises et la limitation de l'index

La loi-programme, qui doit mettre en œuvre le budget 2026, est renvoyée une seconde fois devant le Conseil d'Etat. Une technique de flibuste déjà utilisée en 2020 par plusieurs partis de la majorité actuelle.

BERNARD DEMONTY

Le gouvernement De Wever parviendra-t-il à mettre en œuvre son budget et, avec lui, dégager les recettes visant à faire baisser le déficit? La question mérite désormais d'être posée après une nouvelle opération de blocage à la Chambre.

L'opposition socialiste, PTB et écologiste a pu, avec le Vlaams Belang, dégager les cinquante voix nécessaires pour bloquer une nouvelle fois toute la loi-programme. Le dépôt d'amendements, assorti d'une demande de les soumettre au Conseil d'Etat, interrompt *de facto* le parcours législatif de la loi jusqu'à ce que l'avis soit rendu. Cette technique a déjà été mise en œuvre une fois il y a quinze jours. « Cette loi intervient au pire moment, on voudrait faire pire que ce ne serait pas possible », a justifié Sarah Schlitz (Ecolo). « Bloquer les salaires et augmenter les prix de l'énergie, c'est inconcevable en ce moment, on écrase les citoyens alors que la situation est compliquée. »

Les Engagés : « C'est un scandale »

Côté socialiste francophone, on refuse aussi tant la hausse des accises que la limitation de l'index. « Depuis le début de la crise, pas un centime n'a été débloqué pour aider les millions de Belges qui en ont besoin », a dit Pierre-Yves Dermagne (PS), chef de groupe. « Et la majorité s'entête pendant ce temps avec deux mesures qui impactent le pouvoir d'achat. » Le PS a néanmoins précisé, au nom d'une « opposition constructive », que si la majorité retirait les mesures liées aux accises et à l'index, il ne s'opposerait pas à la suite du parcours législatif du reste de la loi. De son côté, le PTB exige en plus une taxation des surprofits des compagnies pétrolières.

Dans sa réplique, le chef de groupe N-VA, Axel Ronse, a condamné la manœuvre : « Vous nous mettez des bâtons dans les roues avec l'appui du Vlaams Belang. Et à ce propos, chapeau au Vlaams Belang qui ne protège pas le Flamand qui travaille. » Côté Les Engagés, Aurore Tourneur a fustigé l'opposition : « Vous bloquez aussi des mesures sociales. Vous n'organisez pas un débat politique, mais de l'irresponsabilité. Vous défendez le *statu quo*, pas les citoyens. La maison brûle et vous mettez de l'huile sur le feu, c'est un scandale. » La députée a calculé le manque à gagner pour les caisses de l'Etat en raison de ces reports : « Le total s'élève à 9,1 millions par mois », chiffre-t-elle, dont près de 4 millions pour les hausses d'accises non mises en œuvre, selon les chiffres qu'elle nous a transmis.

Une technique déjà utilisée...

par la N-VA

Le texte pourrait déjà revenir au Parlement la semaine prochaine, mais il est loin d'être exclu que l'opposition ne recourra pas une nouvelle fois à cette technique, puisque rien n'interdit d'en faire usage à loisir.

Ce deuxième renvoi au Conseil d'Etat, pour des motifs plus politiques que techniques, peut désormais être assimilé à une manœuvre de flibuste parlementaire permettant le blocage du texte, malgré l'existence d'une majorité pour le voter. Cette technique a déjà été utilisée en 2020 par... la N-VA, le CD&V et le CDH (devenus Les Engagés), également avec les voix du Vlaams Belang, pour bloquer, à quatre reprises, le vote de la loi dépénalisant totalement l'interruption volontaire de grossesse. A l'époque, le président de la Chambre, Patrick Dewael (Open VLD, désormais Anders), avait averti : « Le renvoi au Conseil d'Etat ne peut avoir pour objectif de reporter indéfiniment un vote et empêcher ainsi à une majorité parlementaire d'approuver un texte. » A l'époque, Raoul Hedebouw, aujourd'hui président du PTB, avait eu un propos prémonitoire : « Comptez sur nous pour

exploiter cette jurisprudence qui s'ouvre aujourd'hui pour retarder à l'avenir des textes antisociaux », avait-il annoncé. Il n'avait pas menti... Le parti Défi avait alors proposé de limiter légalement ce renvoi à deux pour chaque texte, mais ce garde-fou n'a jamais été mis en œuvre.

gaz et mazout La hausse des accises n'entrera pas en vigueur avant le 1^{er} juillet

BERNARD DEMONTY

ALEXANDRE NOPPE

BERNARD PADOAN

En pleine crise de l'énergie, les Belges vont bénéficier d'un petit répit. Dans son accord budgétaire, le gouvernement avait prévu d'augmenter les accises sur le gaz et le mazout. En principe, cette hausse devait entrer en vigueur ce mois-ci. Mais l'Arizona a décidé de fixer cette date au 1^{er} juillet prochain. L'information nous a été confirmée à plusieurs sources, au Parlement et au sein du gouvernement Arizona. Concrètement, la majorité a déposé un amendement à la Chambre jeudi, portant ce report de la hausse des accises à l'été.

A bonne source, on nous indique que c'est une conséquence du report du vote de la loi-programme, que l'opposition a renvoyée au Conseil d'Etat à deux reprises. Ce faisant, l'entrée en vigueur en avril n'était plus possible, et puisque les accises sont perçues par trimestre, cela renvoie l'entrée en vigueur à juillet. A moins que l'opposition ne force un nouveau report en multipliant les renvois du texte devant le Conseil d'Etat, ce qui n'est pas exclu.

Pour rappel, le texte prévoit que les accises sur le mazout passent d'un montant indexé de 17,3 euros par 1.000 litres à 23 euros, puis augmenter encore d'un

euro par an jusqu'en 2029. Pour le gaz, les accises doivent passer de 8,72 euros/MWh à 10,31 euros en 2026, puis 11,39 euros en 2027, 12,47 euros en 2028 et 13,60 euros en 2029 – sachant que la consommation moyenne annuelle d'un ménage belge est de 17 MWh. Dans le même temps, la loi-programme prévoit une baisse des accises sur l'électricité – un *tax shift* pour accélérer la décarbonation – qui doivent passer de 50,33 euros/MWh à 46 euros cette année, 43 euros en 2027, 40 euros en 2028 et 38 euros en 2029 – un ménage moyen consomme 3,5 MWh par an. Dans les faits, la baisse des accises sur l'électricité ne compensera toutefois pas complètement la hausse de celles sur le gaz – sauf pour les clients bénéficiant du tarif social qui, eux, seront gagnants. Une augmentation des accises sur les carburants est, elle, prévue pour une entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2027.

L'affaire ne tombe toutefois pas trop mal pour le gouvernement. Ce vendredi, il devrait décider de soutenir (modestement) les personnes qui exposent des frais de carburant entre leur domicile et leur lieu de travail ainsi que celles qui ont des difficultés à nouer les deux bouts pour leurs dépenses énergétiques. Il aurait été étrange de voter une hausse des accises le jeudi et de compenser les augmentations le vendredi...

Grève chez bpost : un pré-accord trouvé entre syndicats et direction

Est-ce la fin de la crise chez bpost ? Un accord a été trouvé ce jeudi au terme d'une réunion de conciliation. Reste à voir si les affiliés vont accepter ce texte et mettre fin au mouvement.

JULIEN BIALAS

Est-ce la fin de la crise chez bpost ? Il est encore un peu tôt pour répondre par l'affirmative, mais, ce jeudi a été marqué par une avancée importante dans le conflit social. Pour rappel, depuis vingt jours désormais, les facteurs protestent contre le plan de transformation de la direction qui prévoit des tournées plus tardives et demande davantage de flexibilité des postiers. Un mouvement de grève particulièrement bien suivi en Wallonie où moins d'un quart des tournées a été assuré ce jeudi.

Pour tenter de sortir de la crise, une réunion a été organisée aujourd'hui dans les bureaux du SPF Emploi entre les conciliateurs, les représentants syndicaux et des membres de la direction de bpost, dont Chris Peeters. Une séance plénière consécutive aux entretiens bilatéraux menés ce mercredi entre, d'une part, le CEO de bnode (la

maison mère de bpost) et les syndicats et entre tous ces acteurs et les conciliateurs d'autre part.

Une première réunion commune fructueuse puisqu'une proposition d'accord a été trouvée, laissant entrevoir une sortie de crise imminente. En réalité, il ne s'agit que d'une demi-surprise. Depuis que les syndicats ont claqué la porte des négociations mardi, en coulisses, la pression se faisait plus vive. Il devenait de plus en plus urgent de trouver une solution pour une reprise du travail. Car cette grève coûte cher. A l'entreprise naturellement, aux grévistes évidemment, mais même aux syndicats. Restait à savoir comment un accord pouvait être trouvé sans que personne n'y perde (trop) la face.

Les principaux points de l'accord

Equilibre délicat qui semble donc avoir été atteint. Les syndicats francophones peuvent retourner vers leurs affiliés en présentant un compromis, résultat

d'une conciliation et pas d'une négociation avec l'entreprise. Ils pourront aussi, comme leurs homologues flamands, mettre l'accent sur les avancées obtenues et les garanties pour encadrer la flexibilité demandée au personnel. Dans un communiqué, bpost précise les principaux points de l'accord et ses engagements : fin de la majorité des services vers 17 h, maintien du titulariat, garantie des services complets sur cinq jours à horaire fixe, constitution par l'entreprise d'un *pool* interne afin d'éviter au maximum l'appel à la sous-traitance externe et consensus visant à une augmentation de deux euros des chèques-repas.

L'opérateur postal, lui, peut se satisfaire de voir la philosophie de son plan de transformation largement préservée. Un plan qui reste d'application et qui va être progressivement déployé dans les prochains mois. Même la ministre Vanessa Matz (Les Engagés) peut se réjouir de cet accord et de sa décision de

solliciter l'aide de conciliateurs. Bref, chaque partie peut y trouver son compte.

Les négociations finales entre les différentes parties vont se poursuivre dans les prochains jours en vue d'aboutir à un accord avant le 30 avril. Mais les avancées de ce jeudi doivent permettre la reprise du travail. Le texte négocié va désormais être soumis aux grévistes ce vendredi matin. Ce sont eux qui décideront de la suite à donner au mouvement social. Une étape qui n'est cependant pas une simple formalité. En février 2025, la base avait refusé le premier compromis négocié par leurs représentants, les obligeant à retourner à la table des négociations. Qu'en sera-t-il cette fois-ci ? Réponse dans les prochaines heures.

Si le mouvement prend fin, il faudra néanmoins attendre plusieurs jours pour que bpost puisse rattraper le retard accumulé dans la distribution des lettres et des colis.

Plus d'un chômeur sur deux exclus en Wallonie a abouti au CPAS

L'Onem a observé la trajectoire des personnes en fin de droits d'allocations de chômage ou d'insertion. Les résultats diffèrent selon les Régions du pays.

PASCAL LORENT

Que sont devenus les exclus de la première vague, c'est-à-dire les chômeurs qui ont perdu leurs allocations en janvier dernier ? L'Onem s'est penché sur la question en examinant la trajectoire de ces personnes mais également de celles sorties « naturellement » des statistiques, c'est-à-dire avant la fin de leur droit. Les enseignements de ce monitoring sont assez intéressants. Ils permettent notamment de vérifier si, avec cette première vague d'exclusions, le gouvernement atteint l'objectif de remise à l'emploi poursuivi avec le changement de réglementation.

En janvier dernier, 65.182 personnes ont quitté le système de l'assurance-chômage. Parmi elles, 47.520 n'avaient pas atteint la date de fin de leur droit et 17.662 autres sont sorties des statistiques en raison de la limitation à deux ans du droit aux allocations de chô-

mage et à une année du droit aux allocations d'insertion. « Logiquement, la sortie vers un emploi salarié est plus élevée dans le cas des sorties naturelles (16.529) que dans celui des sorties dues à la fin du droit (1.884). Selon les données actuellement disponibles, 28,2 % de l'ensemble des sorties en janvier ont ainsi conduit à un emploi salarié », précise le rapport. Mais si 34,78 % des « sorties naturelles » ont débouché sur un poste de salarié, les exclusions n'ont abouti au salariat que dans 10,67 % des cas.

La majorité en Wallonie

A y regarder de plus près, on constate que le retour à l'emploi est plus important chez les personnes arrivées en fin de droits d'allocation d'insertion. Ainsi, parmi les 8.655 exclus de cette catégorie, 1.503 ont trouvé un boulot, comme salarié (1.411) ou comme indépendant (92). Soit 17,37 %. Une très large majorité (6.824) se range dans la catégorie « Autres », c'est-à-dire n'emargeant plus aux catégories de l'assurance maladie, des pensions ou des personnes décédées. Les exclus des allocations de chômage, eux, étaient 9.007. Dont 533 seulement ont été engagés (473) ou ont créé leur activité (60). Soit 5,92 %. Ici encore, le plus gros du contingent (7.222) a disparu des principaux régimes de la sécurité sociale.

Rien d'étonnant à cela, rappelle l'Onem. « Le groupe bénéficiant d'allocations de chômage avec une date théorique de fin de droits au 1^{er} janvier 2026

correspond à celui présentant la plus longue durée de chômage », lit-on dans le rapport de monitoring. « Pour ce groupe, des transitions vers l'emploi avaient déjà été observées par le passé, bien qu'elles se révèlent rarement durables. » Ce retour à l'emploi, même temporaire, est néanmoins supérieur de deux points de pourcentage par rapport à janvier 2025. Et « lorsque l'on compare le nombre d'emplois salariés pour ce groupe cible en décembre 2025 aux nouveaux emplois des personnes ayant perdu leur droit en janvier 2026, on observe une augmentation de 24,7 % ».

D'autres ventilations présentent également un intérêt. Ainsi la toute grosse majorité des personnes en fin du droit d'allocation d'insertion (6.458 sur 8.655) réside en Wallonie, où l'on recense également la moitié des privés (4.509 sur 9.007) d'allocation de chômage. Proportionnellement à sa population, Bruxelles est davantage touchée par la fin du droit au chômage (2.936) que par celle des allocations d'insertion (988). Sans surprise, la suppression de ces deux types d'allocations frappe surtout les peu (8.315) et moyennement qualifiés (7.432), ainsi que les isolés (6.739) avant les chefs de ménage (6.497) et les cohabitants (5.418). Les hommes (9.771) sont également plus touchés que les femmes (7.891).

Sans surprise, une part importante des exclus a obtenu un revenu d'intégration sociale. Sur l'ensemble des 17.662 personnes sorties du chômage

Les CPAS accueillent une part importante des exclus du chômage.

© PIERRE-YVES THIENPONT.

en janvier en raison de la réforme opérée par le gouvernement fédéral, 38,2 % ont abouti au CPAS. Soit à peu près le tiers annoncé. Mais cette proportion varie fortement selon qu'il s'agit des ex-bénéficiaires d'une allocation d'insertion (28,63 %) ou d'une allocation de chômage (47,4 %). Parmi les 4.509 chômeurs exclus en Wallonie, 55,33 % émargent donc au CPAS, contre 41,18 % des 2.936 Bruxellois et 36,78 % des 565 Flamands. Quant aux fins de droits aux allocations d'insertion, elles ont conduit 32,87 % des 6.458 exclus wallons aux portes des CPAS, contre 19,74 % des 988 Bruxellois et 13,59 % des 1.177 Flamands.



Les métiers en pénurie, pour éviter le couperet

Et les autres régimes ? Le nombre de chômeurs exclus qui se sont tournés vers l'assurance maladie-invalidité reste limité. Et les personnes qui ont introduit une demande d'allocation d'intégration (AI) ou d'allocation de remplacement de revenus (ARR) ont augmenté : « En 2024, cela concernait en

moyenne 44 personnes par mois et en 2025, en moyenne 50 personnes par mois », précise l'Onem. « En janvier 2026, on observe toutefois une hausse à 145 personnes. Dans la majorité des cas, il s'agit d'une perte de ses propres allocations de chômage. »

Enfin, certains ont pu éviter l'exclusion en se formant. Ainsi, le nombre de nouveaux entrants dans les formations aux métiers en pénurie a continué de croître durant le second

11 % des personnes exclues du chômage et issues de la première vague, dont une partie importante est plus éloignée de l'emploi, ont déjà retrouvé le chemin de l'emploi après seulement un mois

David Clarinval
Ministre fédéral de l'Emploi



semestre 2025. Le nombre de gens obtenant le statut d'aidant proche a, lui, fortement progressé à partir d'octobre 2025, même si « le nombre total de bénéficiaires reste globalement très limité ».

Pour David Clarinval, ministre de l'Emploi (MR), ces premières statistiques sont encourageantes : « Il est bien entendu encore prématuré de tirer des conclusions définitives. Mais 11 % des personnes exclues du chômage et issues de la première vague, dont une partie importante est plus éloignée de l'emploi, ont déjà retrouvé le chemin de l'emploi après seulement un mois. »

Boucle du Hainaut : Revolht dénonce « une autoroute électrique surdimensionnée »

Alors que le monde économique pousse pour une décision rapide, les opposants au projet de nouvelle ligne haute tension assurent qu'il y a d'autres façons de répondre aux besoins en électricité du Hainaut, et réclament une analyse plus complète au ministre wallon François Desquesnes.

BERNARD PADOAN

La semaine dernière, dans un communiqué commun inédit, les organisations patronales wallonnes (AKT et UCM), les syndicats (CSC et FGTB) et la fédération d'associations environnementales Canopea appelaient le ministre wallon du Territoire, des Infrastructures, de la Mobilité et des Pouvoirs locaux, François Desquesnes (Les Engagés), à prendre « avant l'été » une décision dans le dossier de la Boucle du Hainaut, « et ce dans l'intérêt général du Hainaut et de la Wallonie ». Le projet de nouvelle ligne électrique aérienne de 380.000 volts et d'une capacité de 6 GW est porté par Elia, le gestionnaire du réseau haute tension belge. La Boucle doit relier les postes d'Avelgem et de Courcelles, survolant le territoire de quatorze communes hennuyères, sur un peu plus de 80 km.

Le projet suscite une vive opposition des riverains, fédérés au sein de l'association Revolht, qui s'est elle-même fendue d'un communiqué ce jeudi pour appeler le ministre à « instruire le dossier jusqu'au bout ». Avec sa « jumelle » Ventilus en Flandre, la Boucle devra notamment transporter le courant produit par les futures éoliennes du parc offshore Princesse Elisabeth à travers le pays, tout en permettant la fourniture d'électricité au tissu industriel hennuyer – on pense particulièrement aux centres de



La Boucle du Hainaut doit amener l'électricité produite par le parc éolien offshore en mer du Nord vers la Wallonie.

© PIERRE-YVES THIENPOINTE

données, comme ceux de Google à Saint-Ghislain, mais aussi aux parcs de batteries, aux stations de recharge de véhicules électriques et aux zonings d'entreprises.

Un argumentaire officiel réfuté

Un argument rejeté par Revolht, qui n'y voit « qu'une véritable autoroute électrique », « une grande infrastructure de transit à l'échelle belge et internationale (notamment pour exporter l'électricité vers l'Allemagne, NDLR), au profit d'Elia ». « Qu'elle puisse produire des effets locaux au passage, personne ne le

conteste », concède Revolht. « Mais il est tout aussi évident que son gabarit dépasse très largement la seule réponse aux besoins propres du territoire hennuyer. » D'autant, ajoute Revolht, que le délai d'achèvement de la Boucle est particulièrement long : elle ne devrait pas être disponible avant 2032-2033, sans compter deux années supplémentaires pour construire les liaisons locales au travers de la province au départ du poste de Courcelles.

Pour l'association, si l'objectif est d'amener davantage d'électricité dans le Hainaut, les renforcements en cours ou

programmés par Elia et le remplacement des liaisons vieillissantes pourraient déjà faire en grande partie l'affaire, et ce à une échéance plus rapprochée. Or, Revolht regrette que l'impact de ces renforcements n'ait pas été chiffré. Et demande au ministre François Desquesnes, avant de décider, de comparer ce scénario à celui de la Boucle et à celui d'options souterraines en courant continu – une alternative défendue depuis le début par les opposants au projet d'Elia. « Le Hainaut mérite mieux qu'un faux choix entre immobilisme et surdimensionnement », conclut Revolht.

La Libre BELGIQUE

Connaîtrez-vous le salaire de vos collègues d'ici deux mois ?

■ Une directive européenne imposera plus de transparence salariale.

Cela fait près de trois ans que la directive européenne sur la transparence salariale a été adoptée. Celle-ci vise à lutter contre la discrimination en matière de rémunération et à contribuer à combler l'écart salarial entre les femmes et les hommes dans l'Union européenne. En vertu des nouvelles règles, les entreprises seront tenues de partager des informations concernant les salaires et de prendre des mesures en cas d'écart de rémunération entre les femmes et les hommes supérieur à 5%. La directive comprend également des dispositions sur l'indemnisation des victimes de discrimi-

nation en matière de rémunération ainsi que des sanctions, y compris des amendes, pour les employeurs qui enfreignent les règles.

Date-butoir : le 7 juin

À l'avenir, les employeurs devront informer les demandeurs d'emploi du salaire de départ ou de la fourchette de rémunération initiale des postes publiés. Ils ne pourront pas interroger les candidats sur l'historique de leurs rémunérations. Une fois en fonction, les travailleurs auront le droit de demander à leur employeur des informations sur les niveaux moyens de rémunération, ventilés par sexe, pour les catégories de travailleurs accomplissant le même travail ou un travail de même valeur, ainsi que des informations sur les critères utilisés pour déterminer la progression de la rémunération et de la carrière,

Le ministre de l'Emploi compte bien respecter une obligation européenne contraignante mais veut limiter les charges administratives pour les entreprises.

qui doivent être objectifs et non sexistes.

Ces règles, les États membres ont jusqu'au 7 juin 2026 pour les transposer dans le droit national. Mais en Belgique, les choses traînent, pour le secteur privé comme pour le public. Au Conseil national du travail (CNT), les négociations entre employeurs et syndicats sont dans l'impasse.

À moins de deux mois de la date butoir, et alors que la Fédération des entreprises de Belgique (FEB) plaide pour un report des nouvelles réglementations, les députés de la commission des Affaires sociales de la Chambre ont fait part de leurs inquiétudes au ministre de l'Emploi David Clarinval (MR), mercredi, au cours d'un débat d'actualité très clivé.

À gauche, on a plaidé pour une transposition rapide de la directive, dans l'intérêt des travailleu-

ses. *“Vous savez, la transparence, ce n’est pas punir les entreprises, mais bien les obliger à justifier les écarts et à corriger les discriminations qui continuent aujourd’hui à persister dans le recrutement, dans les promotions, mais aussi dans les carrières”,* a ainsi lancé Sophie Thémont (PS). *“Je suis fortement préoccupée par rapport à la date butoir du 7 juin”,* a appuyé Anja Vanrobaeys (Vooruit), députée de la majorité.

À droite, Axel Ronse (N-VA) a pour sa part alerté sur la charge qui va peser sur les entreprises avec ces nouvelles réglementations. *“On va créer un contexte où chaque travailleur peut vous traduire en justice pour mettre en cause la motivation des différences salariales. La protection contre le licenciement pour ceux qui ont des questions sur le salaire sera intensifiée. Quelle entreprise aura encore envie de recruter quelqu’un?”*

Vincent Van Quickenborne (Anders), depuis l’opposition, a embrayé: *“Au Royaume-Uni, des entreprises ont fait faillite en raison d’une législation comparable.”* Le nationaliste et le libéral plaident, comme la FEB, pour que la Belgique se rallie à la position de la Suède et des

Pays-Bas, qui veulent renégocier la directive.

La Belgique, un bon élève

Pris entre deux feux, le vice-Premier libéral David Clarinval a confirmé sa volonté de transposer la directive: *“Il s’agit d’une obligation juridiquement contraignante. Les objectifs visés sont légitimes. La Belgique y est attentive et fait partie des meilleurs élèves de l’Europe en la matière (avec le Luxembourg, la Belgique est le pays où l’écart salarial est le moins élevé, Ndlr). Mais il faut veiller à la proportionnalité des mesures et au contrôle des charges administratives. Je continue à plaider encore actuellement, au niveau européen, en faveur d’une application proportionnée et attentive à la compétitivité de nos entreprises.”*

Sans donner de précisions sur le calendrier ni vraiment rassurer les députés, David Clarinval a assuré que les travaux menés au sein du CNT étaient toujours en cours et que les administrations préparaient des instruments permettant aux entreprises d’établir, sans trop de lourdeur administrative, les rapports sur l’écart salarial prescrit par la directive.

Laurent Gérard

3 QUESTIONS À FILIP DORSEMONT



Filip Dorsemont

Professeur de droit du travail à l’UCLouvain, il nous éclaire sur les tenants et aboutissants de cette avancée majeure pour le marché de l’emploi belge.

- 1** **Qu’apportera une meilleure transparence salariale ?**
Le principe d’égalité de rémunération entre hommes et femmes pour un travail égal ou de valeur égale a été instauré il y a déjà plus de trois quarts de siècle, en 1957 avec le Traité de Rome. Le problème de notre pays, c’est que la pudeur qui règne autour des rétributions salariales ne permet actuellement pas aux femmes – et même dans certains cas aux hommes – de faire valoir pleinement leurs droits. Imposer une certaine transparence est donc essentiel.
- 2** **Les principes de la directive devront strictement s’appliquer aux entreprises de plus de 250 employés. Les plus petites entreprises recevront, pour leur part, assistance technique et formation de la part de l’État. Est-ce une bonne solution d’imposer cette directive sans exception ?**
Rendre cette pratique obligatoire aux entreprises permettra d’éviter d’accorder un avantage compétitif aux sociétés qui ne voudraient pas de cette transparence. Il est nécessaire de créer un socle, des règles communes qui régissent le marché. Cette directive est donc aussi un bon pas vers un meilleur marché des entreprises, avec une compétitivité loyale.
- 3** **Cela risque-t-il de pénaliser certaines sociétés ?**
On parle d’entreprises qui disposent déjà d’un conseil d’entreprise, d’une certaine tradition dans le domaine des droits sociaux ou encore de gestionnaires de ressources humaines. Il ne faut pas faire comme si une entreprise ayant 250 travailleurs n’était pas capable de remplir ses obligations. Ils ont largement les ressources pour répondre aux exigences de cette directive. Demandons-nous quel est le prix de la non-discrimination. Pour le personnel féminin, il s’agit de démotivation, qui est le prix à payer si on n’a pas ce genre de mesures. Les entreprises jouiront donc d’une meilleure cohésion entre les collaborateurs et les collaboratrices.

M. D.

Les exportations wallonnes explosent malgré les droits de douane de Trump

■ Avec une hausse de plus de 12 % de ses exportations, la Wallonie signe un rebond inattendu.

Donald Trump s'est-il tiré une balle dans le pied avec ses droits de douane ? À en croire les chiffres des exportations wallonnes, oui. D'après les données récemment publiées par l'Agence wallonne à l'Exportation et aux Investissements étrangers (Awex), les exportations de la Wallonie ont progressé de plus de 12 % en 2025 par rapport à 2024, après deux années consécutives compliquées. "2025 est une année de rattrapage", commente Pascale Delcomminette, CEO de l'Awex.

Avec plus de 62 milliards d'euros d'exportations, dont près de 10 milliards à destination des États-Unis, la Wallonie semble donc relativement épargnée par la guerre commerciale déclenchée l'année dernière par Donald Trump, ainsi que par le climat géopolitique très instable. Une "résilience" qui s'explique toutefois par plusieurs facteurs.

"L'incertitude Trump"

"Je ne sais pas si Trump s'est trompé, mais c'est de toute façon toujours une mauvaise décision de briser le commerce international", explique la patronne de l'Awex. *"Oui, le climat est compliqué, mais la croissance observée aux États-Unis montre que nos entreprises ont adapté leur stratégie d'exportation et pris les devants face à la mise en place des droits de douane. Il y a donc eu une accélération des échanges commerciaux au premier semestre (avant le Liberation Day, Ndlr), ce qui explique notamment les bons résultats globaux. Maintenant, il est très probable que les chiffres pour 2026 seront moins élevés, tout ça va se rééquilibrer",* prédit-elle.

Les États-Unis ont en effet toujours été un partenaire clé pour la Belgique, même si les relations



Donald Trump s'est-il tiré une balle dans le pied avec ses droits de douane ?

avec l'Union européenne sont particulièrement tendues depuis le retour de Donald Trump à la Maison-Blanche. "Les États-Unis ont toujours été notre premier marché après l'Union européenne. Aujourd'hui, ils dépassent même l'Allemagne. Cela s'explique surtout par le poids du secteur pharmaceutique", explique la CEO.

Pour rappel, l'Union européenne s'était initialement vue imposer des droits de douane de 20 % lors du "Liberation Day" de Donald Trump. Un accord renégocié entre Ursula von der Leyen et le président américain avait alors ramené ce taux à 15 % sur les exportations européennes. Mais coup de théâtre, le 20 février, la Cour suprême a jugé les

droits de douane de Trump illégaux. Furieux, le président américain avait alors annoncé une surtaxe de 15 % pour tous les pays, actuellement en vigueur.

La pharma, grande gagnante

"Cette hausse s'explique surtout par le secteur pharmaceutique, qui représente désormais 44 % du total des exportations wallonnes", explique Pascale Delcomminette. Avec une hausse de près de 30 % de ses exportations, le secteur pharmaceutique brille. Pourtant, il est régulièrement dans le viseur des droits de douane du président américain Donald Trump.

Pour rappel, fin septembre, M. Trump avait décidé d'instaurer des droits de douane pouvant atteindre jusqu'à 100% sur les médicaments fabriqués hors des États-Unis. Ces annonces avaient inquiété tout le secteur pharmaceutique européen, et belge, très dépendant du marché américain. Plusieurs grands groupes pharmaceutiques avaient alors annoncé renforcer leurs investissements aux États-Unis, à l'instar du géant britannique GSK, très présent en Belgique, ou encore le groupe UCB. *"Nos entreprises s'adaptent en développant aussi une production partielle aux États-Unis"*, explique la CEO.

"Les États-Unis ont toujours été notre premier marché après l'Union européenne. Aujourd'hui, ils dépassent même l'Allemagne."

Pascale Delcomminette
CEO de l'Awex

Toutefois, cette place centrale dans l'économie wallonne peut interroger, compte tenu de la volonté de Trump à taxer particulièrement ces produits. *"Nous ne devons pas nous plaindre de disposer d'un secteur phare. Par contre, nous devons être attentifs et continuer de nous diversifier dans d'autres secteurs"*, dit la CEO de l'Awex.

La technologie augmente de 63%

Pour limiter cette dépendance au secteur pharmaceutique, l'Awex mise sur le développement d'autres filières déjà bien implantées en Belgique, comme la défense et le numérique. *"Il y a une vraie montée en puissance du secteur technologique dans l'économie wallonne, avec une croissance de plus de 63%. C'est très dynamique"*, souligne Pascale Delcomminette. Un "boom" tiré notamment par les instruments médicaux et d'orthopédie, et cela dans un contexte favorable lié à l'intelligence artificielle. Il faut y ajouter la volonté des entreprises wallonnes de tirer parti des grandes tendances mondiales qui passent par l'automatisation et les technologies. *"C'est un secteur qui envoie des très bons signaux pour des débouchés à l'international"*, conclut-elle.

Juliette Vandestraete

Fin de la grève en vue chez bpost : un accord est enfin tombé

■ Après une longue réunion, un accord est intervenu. Fin de la grève ? Les syndicats vont consulter leur base.

Après une nouvelle journée de négociation, la fin de la grève semble toute proche chez bpost. En soirée ce jeudi, bpost annonçait une *“percée dans le conflit social”*. Une information confirmée par les syndicats, dont les représentants présentaient les points principaux à leur membre lors d’une réunion qui a débuté à 19h. *“Il faudra ensuite présenter ce plan aux travailleurs, ce vendredi matin, avant de lever les piquets de grève”*, prévient Grégory Vandersmissen, délégué principal CSC bpost à Charleroi.

La direction de bpost indiquait de son côté avoir *“atteint un accord concernant la mise en œuvre du plan de transformation relatif à l’organisation de la distribution des colis et du courrier”*.

Mais si un accord est tombé, *“le plan de transformation reste d’application et il sera déployé progressivement”*, prévient bpost. *“Nous reconnaissons l’impact des mesures sur le rythme de travail et la vie des factrices et facteurs et de leurs responsables. Comme convenu le 3 avril, direction et syndicats ont continué ces derniers jours à travailler ensemble sur les modalités de mise en œuvre du plan et sur la question de la compensation octroyée aux membres du personnel concernés par ce plan et ce, malgré la situation financière de l’entreprise.”*

Un accord en 5 points

Mais quels sont les principaux points de l’accord ? Celui-ci tient en 5 points que sont :

1. La majorité des services finiront vers 17h.
2. Le maintien du titulariat est garanti.
3. Garantie des services complets sur 5 jours à horaire fixe.

4. Constitution par l’entreprise d’un pool interne afin d’éviter au maximum l’appel à la sous-traitance externe.

5. Consensus visant à une augmentation de 2€ des chèques repas dans le cadre de la CCT.

“Les négociations finales concernant la mise en œuvre intégrale du plan, les détails des modalités de l’implémentation et de la CCT y relative se poursuivent en vue d’aboutir à un accord avant le 30 avril 2026”, indique encore la direction de bpost.

Rattraper le retard accumulé

Reste maintenant à relancer la machine, après une longue période de blocage qui va laisser des traces encore quelques semaines. *“Les grèves de ces dernières semaines ont pesé lourdement sur l’ensemble de l’entreprise, sur les clients et le personnel, et ont entamé la confiance des clients. Pour pouvoir clore cette période et aller de l’avant, il importe de créer à nouveau les conditions requises pour revenir à un fonctionnement stable. Au cours des prochains*

jours, bpost mettra tout en œuvre pour rattraper le retard accumulé dans la distribution des lettres et colis”, indique encore bpost.

La ministre fédérale en charge des entreprises publiques, Vanessa Matz (Les Engagés) s’est réjouie, jeudi soir, du pré-accord conclu entre les syndicats et la direction de Bpost. *“Même dans des situations dif-*

ficiles, le dialogue social reste la meilleure voie pour avancer”, a-t-elle souligné dans un communiqué. *“Je me réjouis qu’un pré-accord né du processus de conciliation mis en place mardi soir à mon initiative ait pu être trouvé entre la direction et les organisations syndicales et soit soumis à la base”*, a-t-elle encore déclaré, saluant *“le sens des responsabilités des différentes parties ainsi que le travail des conciliateurs, qui ont permis de recréer les conditions d’un dialogue constructif et de sortir de l’impasse”*.

“Le plan de transformation reste d’application et il sera déployé progressivement.”

bpost

